

2020

Rapport de Gestion et Comptes



Municipalité
Penthaz



INDEX

INDEX 3

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	7
CONSEIL COMMUNAL	7
MUNICIPALITE	8
1. ADMINISTRATION GENERALE	11
1.1 INFORMATIQUE, TELEPHONE ET INTERNET	11
1.2 PERSONNEL	11
1.3 NATURALISATIONS	11
1.4 NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS	12
1.5 LE LOCAL	12
1.6 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE	12
1.7 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE	12
1.8 HALTE-JEUX « LES P'TITS TARTREUX	12
1.9 RELATIONS AVEC L'ETAT	13
1.10 CONTROLE DES HABITANTS	13
1.11 REVENU D'INSERTION RI	14
1.12 JUBILAIRES	14
1.13 SOCIETES LOCALES	15
1.14 MANIFESTATIONS	16
1.15 MAISON D'ENFANTS DE PENTHAZ (MEP)	17
1.16 BUS PPDLV	17
1.17 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	18
1.18 PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	18
2. FINANCES	19
2.1 REVENU DES IMPOTS	19
2.2 SERVICE FINANCIER ET PEREQUATION INTERCOMMUNALE	19
2.3 INVESTISSEMENTS SOUMIS A PREAVIS	20
2.4 UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	20
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	21
3.1 DECHARGES	21
3.2 JARDINS FAMILIAUX	21
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	21
3.4 BOIS DE FEU	21
3.5 MAISON DE COMMUNE	21
3.6 SALLE POLYVALENTE	21
3.7 POLICE DES CONSTRUCTIONS	22

3.8	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	22
3.9	TERRAINS DE SPORT	22
3.10	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	22
3.11	PORCHERIE	22
3.12	COLLEGE DE LA LECHIRE	23
3.13	COLLEGE DU BORNALET	23
3.14	BATIMENT DE LA VOIRIE ET BATTOIR	23
3.15	EGLISE	23
3.16	UAPE	23
3.17	TERRAINS COMMUNAUX	24
4.	TRAVAUX	25
4.1	STATIONNEMENT ET SIGNALISATION	25
4.2	ROUTES	25
4.3	ESPACES PUBLICS	26
4.4	CIMETIERE	26
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	26
4.6	VEHICULES	26
4.7	VOIRIE ET DECHETTERIE	26
4.8	FONTAINES	28
4.9	COURS D'EAU	28
5.	INSTRUCTION PUBLIQUE	29
5.1	ASiCoPe	29
5.2	ASIVENOGÉ	29
5.3	ECOLIERS DE PENTHAZ	30
5.4	ETUDES SURVEILLEES	30
5.5	CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)	30
5.6	LAJE – RESEAU AJERCO	30
5.7	ECOLES DE MUSIQUE	31
5.8	PATROUILLEURS	31
5.9	CANTINE SCOLAIRE « LA PENTA'DINE »	31
5.10	PAROISSES	32
6.	SECURITE PUBLIQUE	33
6.1	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	33
6.2	VITESSE	34
6.3	SERVICE DU FEU	34
6.4	PROTECTION CIVILE	34
7.	AFFAIRES SOCIALES	36
7.1	ARASPE	36
7.2	ENTRAIDE FAMILIALE	36
7.3	AVASAD (ASPMAD)	36
7.4	PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY	37
7.5	FACTURE SOCIALE	37

8.	SERVICES INDUSTRIELS	38
8.1	EAU	38
8.2	AIEE	38
8.3	COSVEGAZ/HOLDIGAZ	39
9.	REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2020	40
10.	COMPTES 2020 ET COMMENTAIRES	41
10.1	INTRODUCTION	41
10.2	COMPTES 2020	41
10.3	DECOMPTES 2019 COMPTABILISES DANS LES COMPTES 2020	41
10.4	CHARGES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALE	41
10.5	CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION	42
10.6	RESULTAT MONETAIRE 2020	43
10.7	FINANCEMENTS SPECIAUX 2020 ET MUTATION DES FONDS DE RESERVES	43
10.8	FINANCES	43
10.10	RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE, COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET COMMENTAIRES, BILAN ET ANNEXE	45
11.	CONCLUSIONS	58

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Epuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association régionale de l'action sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthaz
ASICoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC/EU/EP	Eaux claires – Eaux usées – Eau potable
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthaz – Daillens – Lussery-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vuflens-la Ville

INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la Loi sur les Communes
- du Règlement sur la Comptabilité des Communes
- du Règlement du Conseil communal

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2020.

CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2020, le bureau est composé de : M. Thierry Buttin, président ; M. Lionel Jeanbourquin, 1^{er} vice-président ; Mme Sandrine Bommottet, 2^{ème} vice-présidente ; MM. Leonardo Scarpellino et Pierre Dällenbach, scrutateurs ; Mme Karine Perez et M. Albert Kohler, scrutateurs suppléants.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

Commission des finances

Président : M. Christian Muster ; Rapporteur : Mme Natacha Baudet ; Mme Natacha Bogorad Quiroga et MM. Steeve Parisod, Frédéric Declercq, Pascal Pahud et Dany Zimmermann.

Commission de gestion

Président : M. Bernard Martin ; Mmes Fanny Gaspoz et Nelly Waldmann, MM. Jacques Deléderray, Jean-Marc Gerber, Albert Kohler et Christophe Emery.

Commission des Espaces publics

Mmes Sandrine Bommottet et Deborah Intelisano, MM. Pierre Dällenbach, Frédéric Declercq, Philippe Gerhard, Stéphane Rollier et Dany Zimmermann.

Commission de recours en matière fiscale

MM. Jacques Deléderray, Bernard Martin et Kilian Schlaefli.

Le Conseil communal a siégé à trois reprises en séance ordinaire les 18 juin, 27 août et 3 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, trois préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :

- o Préavis N° 01-2020 : Demande de crédit en vue de la reconstruction de collecteurs EU+EC et de la pose d'une conduite EP
- o Préavis N° 02-2020 : Réfection des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement de fonction du concierge dans le collège de la Léchire
- o Préavis N° 03-2020 : Budget 2021

Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

En 2020, les jetons de présence ont été attribués à la Halte-Jeux « Les Ptits Tartreux » et aux fonds d'animation du Bornalet.

MUNICIPALITE

Le mot du Syndic

Il est des années qui marquent la mémoire collective. 2020 restera pour nos générations comme l'année où nos modes de vie se sont vus profondément remis en question. Le travail, les écoles, les loisirs, la vie sociale ont été chamboulés par la pandémie COVID-19. Cette crise a révélé aussi que rien n'est acquis, que tout reste fragile. Cela dit, ces brusques changements ont aussi démontré que nous pouvions rapidement nous adapter et que nous étions capables de faire preuve de solidarité. A l'heure où nous terminons ce rapport, les perspectives d'un retour à la normale sont bien réelles et nous permettent d'être optimistes, mais il faudra être patient.

Comme vous pouvez vous en douter, la marche des affaires communales n'a pas échappé aux effets engendrés par la crise sanitaire que nous traversons. Le fonctionnement de notre administration, les rencontres intercommunales, les manifestations villageoises ont été impactés. Les chapitres composant ce rapport et qui relatent l'essentiel des activités communales vous permettront de vous en rendre compte.

En ce qui concerne la réalisation de projet, seuls deux dossiers ont pu se concrétiser. Le premier est la reconstruction des collecteurs d'eaux claires et usées et la pose d'une conduite d'eau potable dans le quartier de la Boquette. Le deuxième est la construction de l'UAPE, cette structure tant attendue, sur le site de la Léchire.

En cette fin de législature, la bonne santé de nos finances est encourageante. Pour l'exercice 2020, les comptes communaux présentent un bénéfice de CHF 372'543.14 alors que le budget 2020 prévoyait un déficit de CHF 259'200.-. Ce résultat inattendu et très réjouissant nous permet de voir l'avenir avec un certain optimisme. Cela dit, les éventuelles conséquences de la crise sanitaire sur l'économie, le résultat des négociations sur la péréquation intercommunale et la facture sociale sont des éléments qui nous incitent malgré tout à rester prudents.

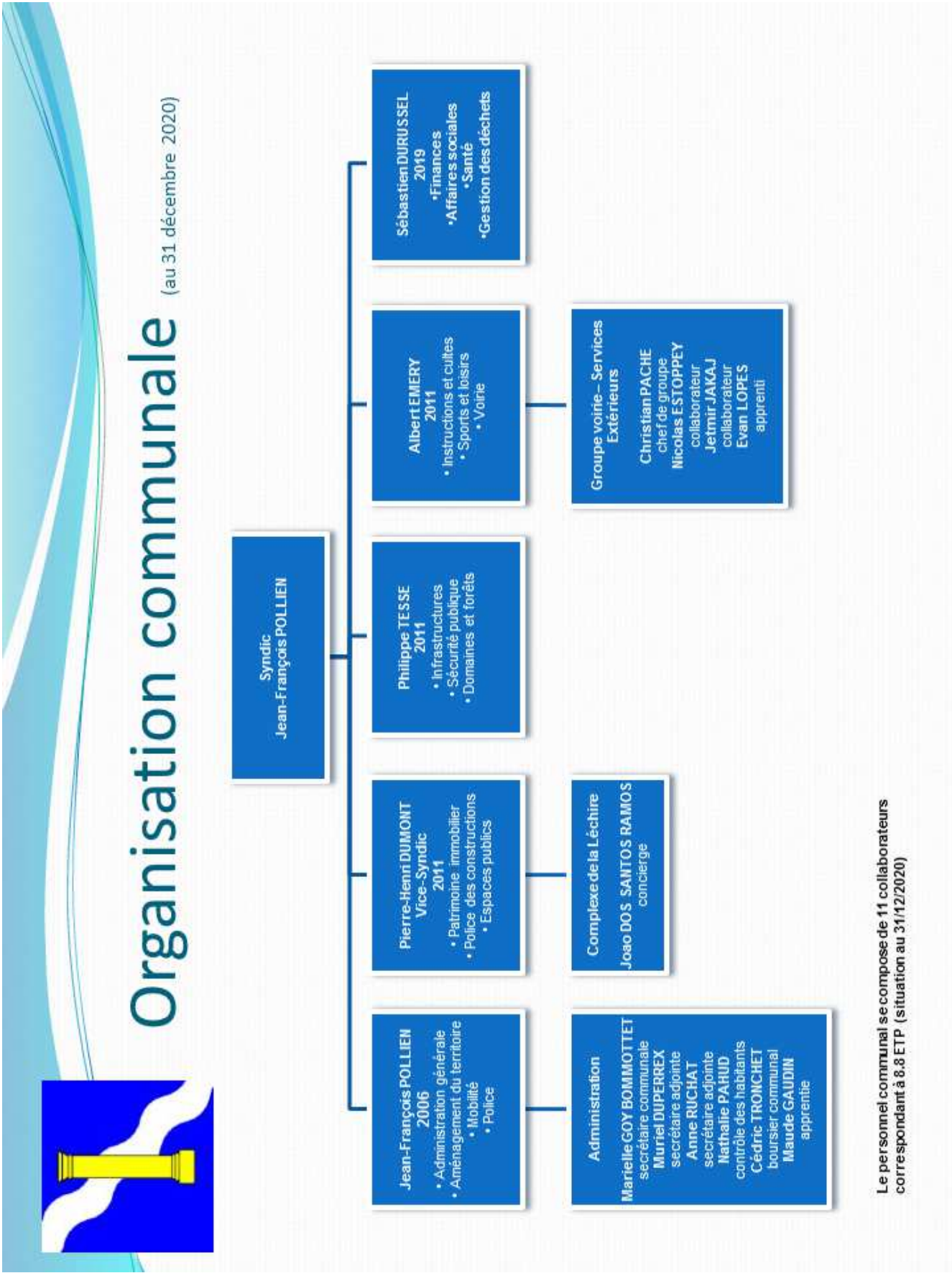
Parmi les nombreux éléments abordés dans ce rapport, il me paraît important de relever la forte augmentation de notre population enregistrée durant l'année. Penthaz n'avait pas connu une telle croissance (+ 95 habitants) depuis 2010. Si la venue de nouveaux habitants contribue certes à améliorer le niveau des rentrées fiscales, elle est aussi le gage de voir de nouveaux acteurs susceptibles de participer à la vie associative et/ou aux affaires communales de notre village, ce qui est très réjouissant.

Au nom de la Municipalité, j'aimerais exprimer mes vifs remerciements aux employées et employés de nos services communaux pour leur fidélité et le travail accompli durant l'année écoulée.

J'adresse enfin des remerciements tout particuliers aux Conseillères communales et aux Conseillers communaux pour leur engagement et pour la relation de confiance entretenue avec la Municipalité.

Jean-François Pollien

Organigramme



Séances de Municipalité

Si les représentations municipales ont été notablement réduites, les séances ordinaires de la Municipalité ont néanmoins été maintenues tout au long de l'année. Nous avons pris nos quartiers dans la salle du Conseil communal où toutes les mesures de distanciation ont pu être respectées.

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2016	2017	2018	2019	2020
Heures de vacations (1)	1'980	1'933	2'002	1'555	1'205
Kilomètres parcourus (1)	3'539	4'491	4'916	3'465	1'845
Séances de Municipalité ordinaires	46	44	44	45	44
Séances de Municipalité extraordinaires	4	13	22	28	16
Séances spéciales (2)	53	65	47	30	20
Séances intercommunales (2)	141	186	193	196	120

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2020 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs. Ces derniers servent à alimenter à la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Eléments marquants

Pour cet exercice 2020, la Municipalité relève les éléments marquants suivants :

- La gestion de la crise sanitaire COVID-19
- La reconstruction des collecteurs EC et EU et la pose d'une conduite d'EP dans le haut du quartier de la Boquette
- La mise à jour de notre PDDE et le début du projet de conduite principale d'alimentation en EP depuis le réservoirs des Charrières
- Le recours à deux reprises aux compétences municipales
- La construction et l'ouverture de l'UAPE sur le site de La Léchire
- La poursuite du dossier concernant le remplacement du pont sur la Venoge
- La poursuite des travaux de mise en conformité de notre PGA et de son règlement
- Les discussions en vue d'accueillir le Venoge Festival à Penthaz sur le site de La Léchire.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Informatique, téléphone et internet

- L'année 2020 a vu la généralisation du scanning des documents entrants et l'enregistrement dans la GED.
- Les ordinateurs et écrans des collaborateurs de l'administration ont été remplacés.
- L'infrastructure cloud en place depuis plusieurs années a permis la mise en place rapide du télétravail du personnel administratif, la connexion sur l'environnement de travail étant réalisée par VPN.
- Le site internet communal connaît toujours un franc succès avec près de 30'000 visites en 2020.
- Une Newsletter a été mise en place et permet une large et rapide diffusion d'informations choisies par la Municipalité.

1.2 Personnel

- Au début de la crise sanitaire, toutes les mesures ont été prises pour garantir la santé de nos collaborateurs. Du télétravail a été mis en place et des protections ont été installées sur les places de travail. Malgré la fermeture des bureaux pour la population, les activités administratives et les travaux externes ont été maintenus à quelques exceptions près. Dès le mois de juin, tout le personnel a pu réintégrer son poste de travail et l'horaire d'ouverture de l'administration communale a été rétabli. Au début du confinement, notre administration a contacté par téléphone ou par courrier l'ensemble des personnes âgées de plus de 65 ans, ce qui représente un peu plus de 270 concitoyennes et concitoyens. La démarche visait à se renseigner sur leur situation et à les informer que différentes aides étaient disponibles. Cette prise de contact a été répétée au début du mois de mai. Avec la participation de la société de Jeunesse et de quelques habitants de notre village, des actions ont pu être menées pour rendre service à nos aînés. Bien que nous n'ayons pas de statistiques précises à ce sujet, nous estimons qu'entre dix et vingt personnes ont fait appel jusqu'au début de l'été aux aides proposées. La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous ces bénévoles qui par leur engagement ont permis de soutenir ces personnes tout au long de ce confinement. Notre exécutif tient aussi à remercier le personnel communal qui a su s'adapter pour faire face aux nombreux changements engendrés par les directives cantonales et fédérales reçues tout au long de l'année.
- Côté jubilaire, Mme Marielle Goy Bommottet, secrétaire communale, a fêté ses 20 ans de service le 1er décembre. Un grand merci à elle pour toutes ces années de collaboration et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

1.3 Naturalisations

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse le 1er janvier 2018, les demandes sont traitées en amont par le Canton ; seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux communes pour la suite de la procédure. En raison des mesures de restrictions prises par le Canton en raison de la situation Covid, seuls deux dossiers nous sont parvenus en 2020.
- La commission d'audition est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray.
- La commission municipale d'accession à la bourgeoisie de Penthaz continue à recevoir les candidats afin de pouvoir faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.

- Au total, 18 habitants ont été naturalisés en 2020 (9 en 2019), que ce soit par notre commune (7) ou par d'autres communes suisses (11), par procédure ordinaire ou facilitée fédérale (par mariage).

1.4 Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

- Cette année 2020 aurait dû voir s'organiser notre traditionnelle rencontre avec les nouveaux habitants et les jeunes citoyens. Hélas, après plusieurs reports, la Municipalité a dû se résoudre à annuler cette manifestation. Ceci est d'autant plus regrettable que le nombre de participants aurait pu être conséquent puisque ce ne sont pas moins de 300 nouveaux Tartreux et Tartreuses, ainsi que 38 jeunes citoyens et citoyennes qui étaient concernés.

1.5 Le Local

- Durant cette période compliquée, le local a été souvent fermé, au grand désarroi de ses jeunes utilisateurs.
- Dès l'année 2020, les horaires d'ouverture devaient être adaptés. Espérons que des conditions plus agréables permettront au Local de répondre à son rôle de fédérateur pour les ados, passablement perturbés en ces temps compliqués.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 17'981.50 pour 2020.

1.6 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- La bibliothèque intercommunale a eu une année particulière, comme tout le monde, mais elle a su rebondir. Pendant le confinement, elle a proposé un service « Take away » pendant 6 semaines à ses lecteurs et un service à domicile pour ceux forcés de rester à la maison ou désirant limiter leurs contacts.
- Les animations ponctuelles comme le Samedi des bibliothèques, la Nuit du conte et la veillée de Noël ont dû être annulées, mais il a été possible malgré tout suivant les directives du moment de proposer Né pour lire, Tapas'livre? et les ateliers BiblioBrico. La bibliothèque a gardé en tête la nécessité de garder le lien avec ses usagers, de proposer le maximum en fonction des directives du moment et les lecteurs ont répondu présents. Les remerciements ont confirmé que les gens trouvaient au travers de leur visite à la bibliothèque une petite bulle d'oxygène dans un climat pesant dû au Covid. La fréquentation a augmenté pendant les heures d'ouverture, certains lecteurs venant de manière hebdomadaire plutôt que mensuelle comme à leur habitude.
- Pour 2020, elle compte 266 abonnés et pas moins de 27'990 livres et 377 ebooks ont été prêtés durant l'année écoulée. L'offre de livres est régulièrement actualisée et la bibliothèque reste à l'écoute des suggestions proposées par les lecteurs.
- La Municipalité remercie, le personnel de cette structure pour leur investissement et leur travail pendant cette période qui a tendance à s'éterniser.



1.7 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- La gestion de la structure a été reprise avec beaucoup d'énergie et d'idées par Mme Fabienne Pellet, qui a repris la fonction d'animatrice. Le local, bien que sous dimensionné, est bien fréquenté par les jeunes de la région qui profitent d'une palette de jeux intéressants.
- Un projet est en préparation, en particulier l'idée de faire adhérer aux financements de la ludothèque les communes faisant partie de l'ASiCoPe.

1.8 Halte-jeux « Les P'tits Tartreux »

- Suite aux résultats d'un sondage mis sur pied par le comité et avec l'accord de la Cofin, la Municipalité a décidé de transformer la halte-jeux en véritable garderie pour répondre aux vœux des habitants. Les travaux ont rapidement commencé, le but étant que la structure soit opérationnelle pour la rentrée scolaire. Outre les aménagements créés pour améliorer la vie des pensionnaires, quelques transformations ont été effectuées par la création d'une cuisine et d'une mezzanine. Un coin pour la sieste a été aménagé dans la salle de l'Espace culturel, celle-

ci restant bien sûr à disposition pour d'éventuelles manifestations villageoises. La place de jeu extérieure a été sécurisée et mise à la disposition exclusive des usagers de la garderie

- La garderie n'a pas pu organiser ses manifestations habituelles.

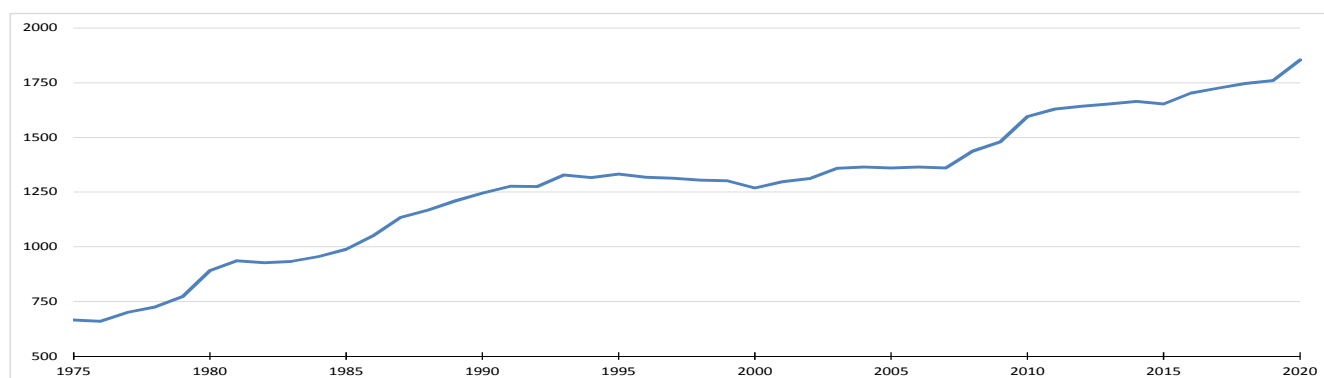
1.9 Relations avec l'Etat

- La traditionnelle visite du Préfet s'est déroulée le 26 février en fin de journée dans les locaux de notre administration. Si cette rencontre est destinée à contrôler la tenue de divers documents de notre administration et du Conseil communal, elle est l'occasion d'avoir un échange sur les relations que nous entretenons avec l'Etat. La soirée s'est poursuivie à la Treille en compagnie des autorités de la Commune de Montilliez dans laquelle le Préfet avait effectué sa visite dans la matinée.
- En 2020, le Conseil d'Etat et l'UCV ont conclu un accord dans le cadre des négociations sur une nouvelle répartition de la facture sociale. En substance, cet accord prévoit que l'Etat verse un montant fixe de 150 millions de francs par année dès 2028 en diminution de la part due par les Communes. Si cela peut paraître intéressant dans un premier temps, on voit qu'à terme l'effet de la baisse sera de moins en moins ressenti puisque les hausses de la facture sociale, elles, continueront leur progression année après année.

1.10 Contrôle des habitants

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

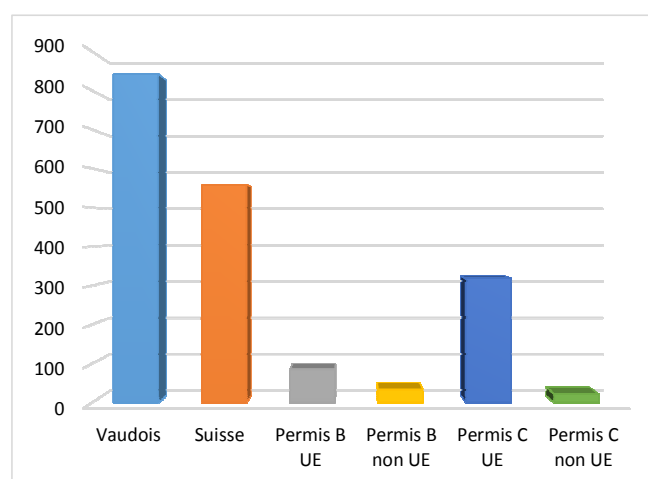
Population au 31.12	<u>1950</u>	<u>1980</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
	256	891	1'269	1'595	1'703	1'726	1'747	1'760	1'855



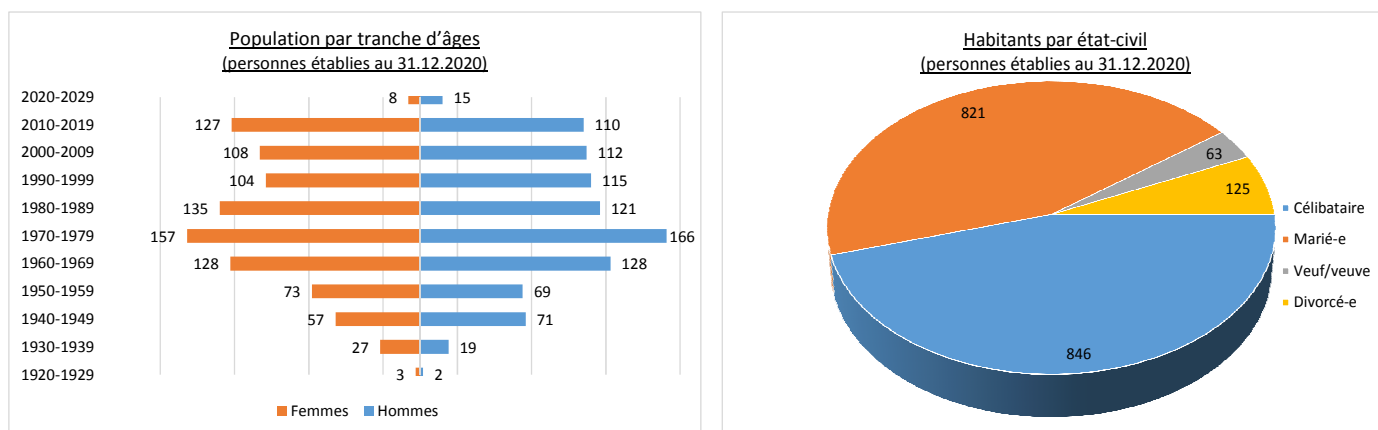
La croissance de la population s'est accélérée en 2020 en raison du nombre important de constructions qu'a connu la commune.

Population par nationalité, origine et permis (personnes établies au 31.12.2020)

Pays	2020		2019	
	Nombre	%	Nombre	%
Suisse	1'398	75.4%	1'324	75.2%
France	69	3.7%	65	3.7%
Italie	81	4.4%	84	4.8%
Portugal	179	9.6%	165	9.4%
Espagne	30	1.6%	29	1.6%
Autre UE	44	2.4%	39	2.2%
Autre Europe	24	1.3%	21	1.2%
Afrique	13	0.7%	11	0.6%
Amérique	11	0.6%	16	0.9%
Asie	5	0.3%	5	0.3%
Océanie	1	0.1%	1	0.1%
	1'855	100.0%	1'760	100.0%



Les proportions restent stables. La croissance provient principalement de Suisse et des pays membres de la communauté européenne.



Les deux graphiques ci-dessus, figurant ici à titre purement informatif, n'appellent aucun commentaire particulier.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 462 mutations durant l'année (412 en 2019 ; 433 en 2018), correspondant à :

Naissances	19
Décès	11
Arrivées (1)	243
Mariages	9 (3 couples)
Divorces, veuvages	11
Départs (2)	151
Naturalisations	18 (dont 11 originaires de Penthaz)

(1) Y compris 8 résidences secondaires (dont 2 MEP et 3 au pair)

(2) Y compris 8 résidences secondaires (dont 3 MEP et 4 au pair)

Remarque : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu à nos données au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance.

1.11 Revenu d'insertion RI

- Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.
- 20 habitants de notre Commune (13 en 2019) étaient inscrits à fin 2020. Ces bénéficiaires sont répartis de manière égale dans les classes d'âge situées entre 20 et 60 ans. Nous constatons malheureusement une évolution à la hausse ce qui signifie que la réinsertion de ces personnes tarde à voir le jour pour la plupart d'entre eux.
- Ce nombre d'allocataires restera toujours trop important à nos yeux si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à quelques années de leur retraite.

1.12 Jubilaires

- Cette année, ce n'est malheureusement qu'à une seule reprise que la Municipalité a pu effectuer sa visite traditionnelle auprès des jubilaires. Avec les mesures sanitaires imposées, nous avons dû renoncer à contre cœur aux autres rendez-vous. Nous tenions malgré tout à maintenir cette coutume et c'est finalement en délégation municipale que, sous la forme de porte à porte, nous nous sommes rendus auprès des jubilaires pour apporter le message des autorités ainsi que les cadeaux traditionnels. Malgré les circonstances, ce fut l'occasion d'avoir de sympathiques discussions.

- L'année 2020 a été marquée par les 90 ans de Mme Charlotte Charmillod et de M. Claude Grandjean-Perrenoud-Contesse qui ont fêté leur jubilaire sans pasteur ni presse mais avec masque et poignée de mains à distance. Souhaitons que pour leur cent ans, la situation se sera détendue.
- Les jubilaires qui ont eu la joie de fêter leurs 50 ans d'union, étaient les couples Vreni et Armand Portier, Carla et Raymond Martin, Emilia et Antonio Ligorio, ainsi qu' Alfred et Christiane Kohler. Mme et M. Jean et Marianne Bommottet ont fêté leurs 60 ans de mariage. Nous les félicitons tous vivement pour toutes ces années de mariage et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.

1.13 Sociétés locales

USL

- La société gère avec beaucoup de compétence l'unique loto de l'USL
- L'assemblée générale (AG) a eu lieu au mois de mai. Le comité a subi deux modifications : M. Frédéric Declercq laisse son poste de caissier et reprend la présidence. M. Thierry Métral a rejoint le comité et gèrera la bourse.
- La Municipalité remercie M. Bruno Piétu, président démissionnaire, pour son investissement et son travail.. Elle souhaite que malgré les temps difficiles, où la culture et les loisirs sont désormais les parias de notre société, les sociétés et l'USL trouveront l'énergie nécessaire pour relancer les activités culturelles tenues sous perfusion depuis le mois de mars et que la vie associative et culturelle retrouvera ses lettres de noblesse dans un futur proche.
- Nous notons également que l'assemblée générale a été fortement animée par un désaccord entre le FC Venoge et la Municipalité concernant l'implantation du festival Venoge sur notre territoire communal.

Gym pour Tous

- L'assemblée générale a été annulée.
- Dès le mois de mars, la société a cessé ses activités, jusqu'en septembre, décision motivée bien sûr par la crise sanitaire.
- Elle est toujours la société phare de la commune et les performances aux roues de nos gymnases sont connues au niveau cantonal.
- Pour des raisons évidentes d'organisation, la société a renoncé à la soirée 2021 et ceci malgré l'excellent cru 2020 et le bon succès de celle-ci.

FC Venoge

- Les infrastructures de notre commune sont constamment entretenues et mises à jour pour la pratique du football.
- Cette année la saison s'est terminée prématurément.
- La Commune de Penthaz continue de soutenir le Club autant financièrement qu'en procurant à leurs membres un maximum de confort dans l'équipement et les installations fournies.
- La section junior collabore toujours avec celle de La Sarraz.

Chœur mixte « Le Rosey

- Le Rosey devait fêter dignement ses 50 ans d'existence en 2020. Cet anniversaire n'a pas pu être marqué d'une pierre blanche, pandémie oblige.

Société de Jeunesse

- La société est en phase de restructuration, ses membres étant très jeunes.
- Une seule manifestation a été organisée par la société en 2020, la soirée spaghetti, qui a eu un sympathique succès, malgré la situation sanitaire compliquée. Cette soirée a pu se dérouler en deux services et à son issue, on notera qu'aucun foyer d'infection n'a été détecté.

Unihockey Club de Penthaz

- La société a pu organiser son traditionnel brunch du Nouvel-An, avant de cesser ses activités, à l'instar des autres sociétés.

- Sa section junior a pu toutefois maintenir ses entraînements.

1.14 Manifestations

- « L'année 2019 a été très difficile pour les animations. Ces dernières demandent de plus en plus de temps pour en assurer l'organisation et sont soumises à des règles de plus en plus astreignantes. Leur rentabilité insuffisante, le bénévolat qui se raréfie, tous ces facteurs compliquent le travail et entament la motivation des organisateurs ». Ce sont par ces mots que la Municipalité avait clôt le chapitre « Manifestations » lors du rapport 2019. Force est de constater que la situation s'est depuis lors très sérieusement dégradée. Premier constat, le manque d'activités et de contacts rendent les gens plus méfiants et nerveux ; une hausse de l'agressivité chez les plus jeunes est à noter. L'annulation de toutes les manifestations et rassemblements a façonné un climat plus délétère que solidaire. Ce recroquevillement dans nos sphères privées a contraint certains d'entre nous à devenir des hors la loi en recevant chez eux plus de 2 personnes. La peur de l'inconnu et le climat anxiogène ont créé une addiction aux nouvelles unilatérales transmises par la télévision d'état, et a asservi la population aux dieux Streaming et Netflix. Toutes ces contraintes plus ou moins lourdes ont engourdi la majorité d'entre nous, nous obligeant à nous résigner pour attendre la lueur d'une hypothétique lanterne juchée dans la dernière courbe précédant la fin du tunnel. De grands bouleversements vont naître de cette crise dans la manière de nous divertir. Toutefois lorsque la situation s'améliorera, nous souhaitons sincèrement que les habitants de notre commune resserreront les liens communautaires qui sont la force de notre société. Comme on peut le constater dans toutes les anciennes civilisations, aujourd'hui disparues, seule la culture est restée comme témoin de leurs existences. Force est de constater que jusqu'à ce jour, aucune crise, maladie, guerre, n'avaient mis en sourdine nos besoins sociaux de partager la culture, le sport, le chant, le jeu, la discussion, le contact et le lien entre les générations.
- En conclusion, nous souhaitons que l'adage tristement célèbre des idéalistes « métro boulot dodo » ne se transforme pas en « boulot dodo », et plus tard en simple « dodo » pour nous endormir définitivement. Nous souhaitons une longue vie pleine de richesses et d'émotions positives à toutes nos sociétés locales et à tous ceux qui s'investissent pour que le monde s'enrichisse du bien-être de la culture.

Fête des Tartreux

- Pas de fête cette année conformément à la décision du conseil fédéral

Roses de la Saint-Valentin

- La manifestation a eu lieu et a gagné en importance car elle sera désormais pérenne.

Fête nationale

- La manifestation 2020 a été annulée.

Tour du Pays de Vaud

- Cette manifestation a heureusement bien eu lieu, malgré la situation sanitaire et les restrictions d'usage. On sentait comme un désir indescriptible et une envie particulière de participer à cette fête, que l'on soit coureur, organisateur ou bénévole, tous avaient envie de renouveler avec les plaisirs d'antan si simples et si réconfortants. Les acteurs du TPV ont tout de même consommé bières et saucisses et ils se sont imprégnés de bonne humeur, profitant de cet instant comme d'un vaccin contre la morosité. Et si les saucisses grillées, parfumées de douces effluves enivrantes, nous faisaient redécouvrir, l'espace d'un instant, le goût du ketchup, de la moutarde et de la mayonnaise, il est à noter que pour accompagner ce festin bucolique, la bière n'était, pour respecter la situation, pas de la Corona mais de la Boxer.

Venoge Festival

- Pas de festival cette année, mais il est à noter que si les conditions sanitaires le permettent, la prochaine édition se fera sur notre territoire.

Balade villageoise

- La balade 2020, agréablement organisée par l'Espace culturel, nous a fait découvrir sous la direction de M. Lionel Maumary, ornithologue, les volatiles qui squattent notre commune. Nous avons pu admirer, après les pigeons voyageurs, des milans et des passereaux divers qui nous ont régallés de leurs chants harmonieux. Point fort de cette sortie, la décharge de Colliare où le groupe s'est mobilisé afin de se familiariser avec la joyeuse colonie de guêpiers, volatiles emblématiques qui ont donné à notre village ses lettres de noblesse dans le monde de l'ornithologie. Après avoir été séduite par leurs couleurs et leurs vols, la compagnie a eu comme une envie ancestrale de boire un verre. Cela a été possible grâce, d'une part, à l'accalmie des restrictions sanitaires et d'autre part, à la mise à disposition de la cafétéria de l'entreprise FR Electricité. La Municipalité se joint au comité pour les remercier de cette sympathique initiative.

Espace culturel du Bornalet

- Les activités de l'espace culturel ont été mises en pause, Covid oblige. Toutefois, à l'initiative de certains de ses membres, une activité a pu avoir lieu. En effet le projet (S'en sortir), représentant des personnalités du village photographiées durant le confinement de la première vague et dont les portraits ont été suspendus dans les rues du village, a quelque peu animé cette période difficile.
- Les dons récoltés par les acteurs de cette initiative ont été reversés au personnel soignant du CHUV ; cette donation a été effectuée lors d'une jolie matinée ensoleillée en présence de soignants et de membres de notre village. A l'issue d'une brève cérémonie, l'assemblée a pu partager un apéritif (apéritif étant un mot utilisé, autrefois, lorsque des gens se côtoyaient).
- La Municipalité remercie également l'engagement du comité lors de la fête de Halloween et pour la distribution de bonbons qui s'est déroulée sur le site du Bornalet, dans la plus pure tradition sanitaire, la distance sociale étant largement respectée autant par les enfants que les goules, vampires et autres loups garous également présents lors de cette fête nocturne.
- Nous félicitons également le comité pour l'organisation du concert d'automne.
- Désormais, un budget de CHF 4'000,- annuel a été accordé au comité de l'espace culturel pour financer les événements proposés. Sont inclus dans cette bourse la balade et le concert d'automne.
- Nous profitons également de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui œuvrent pour maintenir les animations villageoises.

1.15 Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- Le comité, soudé, poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme, mais il a de la peine à décoller des bureaux de l'Etat. Il est vraiment très compliqué d'avoir une ligne cohérente avec certains services cantonaux.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale.

1.16 Bus PPDLV

- Les transports régionaux sont en phase de restructuration et notre ligne intercommunale a dû s'adapter aux changements de cadence. La DGMR, CarPostal et les TL se sont approchés de nos communes afin d'englober les navettes PPDLV dans les discussions concernant l'avenir du trafic régional.
- La pandémie a aussi eu un impact important sur nos lignes puisque nos bus ont cessé leurs activités pendant plus de 2 mois.
- Nos chauffeurs ont reçu l'équipement nécessaire pour assurer la sécurité des passagers dès la reprise du service. Le problème dû à la pandémie a contraint les chauffeurs remplaçants, MM. B. Bôle et R. Soudani à renoncer à leur mandat. PPDLV les remercie pour leur investissement durant ces années.

1.17 Collaborations intercommunales

- Les collaborations intercommunales et régionales se sont malgré tout poursuivies. Après le report de nombreuses séances, quelques-unes ont pu tout de même être mise en place sous différentes formes.
- L'ARGdV regroupe actuellement les 37 communes du district du Gros-de-Vaud et une centaine de membres privés (entreprises, associations et particuliers). MM. Yvan Stuzmann, Syndic de Lussery-Villars, et Grégory Wyss, Syndic de Mex, ont été élus au Comité. Si le traitement des dossiers a été ralenti par la crise sanitaire, l'association a été très active en mettant en place des mesures d'accompagnement destinées aux entreprises de la région. Une étude pour l'établissement de la stratégie régionale pour les zones d'activités (SGZA) a débuté en janvier 2020. 
- L'Association de Communes Vaudoises, l'AdCV, dont nous faisons partie, regroupe actuellement 71 communes. Parmi les importants dossiers traités par l'AdCV, le plus important fût sans nul doute celui de la facture sociale. Voyant que les discussions avec le Conseil d'Etat et l'UCV n'aboutiraient pas sur une solution satisfaisante, le Comité de l'AdCV a quitté la table des négociations et refusé de signer l'accord prévu. Suite à cela, la présidente de l'Association, Mme Joséphine Byrne Garelli, a démissionné afin de se consacrer au lancement de l'initiative populaire « SOS communes » qui demande la reprise totale par le Canton de la facture sociale. Le nouveau président est M. Michel Buttin, ancien Syndic de Mex. La sortie récréative 2020, prévue le 12 juin à Penthaz, a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Elle devrait se dérouler en 2021, à une date qui reste à définir. 
- Les rencontres PPDLV et Venoge 6 sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. En cette année particulière, nous n'avons pu nous rencontrer qu'à deux reprises, en février à Penthaz et en octobre à Penthaz.
- Le projet de construction des nouvelles classes primaires à Penthaz, piloté par le Comité directeur de l'ASIVenoge, s'est passablement complexifié. Les exigences cantonales, notamment l'obligation de construire une nouvelle salle de gym, et l'implantation des bâtiments sur le site du Cheminet font exploser les coûts. Cette situation aura des conséquences non seulement sur les charges reportées sur les Communes membres, mais aussi sur le futur développement du secondaire qui se voit reporté de plusieurs années. D'avant-projet ce dossier passera en 2021 dans sa phase d'étude de réalisation. Espérons que de substantielles réductions de coût pourront être trouvées...

1.18 Piscine intercommunale (ASPIC)



- La Municipalité de Penthaz est présente dans le Comité de pilotage (Copil), comité qui représente les quatre maîtres d'ouvrage, soit la Commune de Cossonay (garderie et UAPE), l'Association scolaire de l'ASICoVV (dix classes, réfectoire et administration), Fondation de Vernand (2 classes et réfectoire partagé), ainsi que l'association ASPIC, 17 communes, pour la piscine.
- Le mandat attribué à la société Losinger-Marazzi a été suivi hebdomadairement par le comité de pilotage.
- Malgré la crise du Covid, les travaux ont pu se dérouler sans problème particulier et surtout, aussi bien les délais que les budgets ont pu être tenus. La piscine pourra ouvrir ses portes dès le mois de juillet et recevra les élèves dès la rentrée 2021.

2. FINANCES

2.1 Revenu des impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2020 est excellent. Le total des recettes du dicastère 21 (impôts) est supérieur au budget de CHF 288'000.-.

Les impôts en lien avec le taux d'imposition ont dépassé les attentes de plus de CHF 165'000.-. L'analyse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques montre que nous aurions dû subir une baisse de CHF 70'000.- en raison de la modification du taux d'imposition de 71 à 69.5 points. Toutefois, ceux-ci ont progressé de CHF 11'000.- par rapport à l'année 2019. Ce résultat est dû à la forte croissance de la population, et donc du nombre de foyers fiscaux, que notre Commune a connue en 2020.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers) continuent à être supérieurs aux prévisions. Pour cet exercice, ils ont dépassé le budget de plus de CHF 85'000.- Toutefois, pour la première fois depuis plusieurs années, l'impôt sur les gains immobiliers a été inférieur au budget d'environ CHF 5'000.-, signe, peut-être d'un essoufflement du marché immobilier dans notre Commune ?

Les impôts fonciers ont continué à progresser très rapidement en raison des changements de propriétaires. Ils dépassent le budget de plus de CHF 32'000.-.

2.2 Service financier et péréquation intercommunale

Dette et service de la dette

La dette à long terme au 31 décembre 2020 se monte à CHF 5'442'330.- auquel s'ajoute un emprunt renouvelable à court terme de CHF 800'000.- soit un total d'endettement de CHF 6'242'330.- (voir détail dans le bilan), soit en diminution de CHF 253'667.- par rapport à l'année précédente, conformément aux contrats signés avec nos bailleurs de fonds. Ces dettes représentent un montant de CHF 3'365.15 par habitant contre CHF 3'690.90 en 2019.

La Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit, non utilisée, de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

La majorité des emprunts susmentionnés ont été contractés lors des travaux de réaménagement des espaces publics en 2009, 2010 et 2011. Ils arrivent donc progressivement à terme et devront être renouveler. La Municipalité souhaitant pouvoir appliquer une stratégie globale à l'ensemble des emprunts, a, pour le moment, recours à des emprunts à court terme pour ajuster les dates d'échéance. Les taux actuels étant très bas, la charges financières globales diminuent fortement, passant de CHF 91'474.75 en 2019 à CHF 74'756.24 pour l'année sous revue. Le coût de la dette par habitant se monte ainsi à CHF 40.30 pour l'année 2020 contre CHF 51.97 pour l'année 2019.

Péréquation intercommunale

La péréquation directe intercommunale se répartit sur trois comptes distincts.

Le premier (220.4520) concerne le retour bénéficiant aux communes qui lui-même se subdivise en deux couches :

- la couche « population » qui rétribue les communes sur la base de leur population,
- la couche « solidarité » qui rétribue les communes dont le niveau de financement est inférieur à la moyenne cantonale.

Le deuxième (220.4520.2) concerne les dépenses thématiques. Il s'agit de soutenir les communes qui subissent des charges importantes au regard de leur capacité financière en relation avec les routes et les transports d'une part et les forêts d'autre part.

Pour terminer, le troisième (220.3520) représente la contribution des communes à la péréquation. Elle correspond à la couverture des deux premiers éléments de la péréquation. Le montant total est réparti entre les communes en fonction de leur capacité financière respective.

Le montant comptabilisé dans ces trois comptes est provisionné selon un calcul qui se base sur les données de l'année courante de notre Commune et sur les données de l'année précédente pour l'ensemble des autres communes. En fonction des variations qu'enregistrent les autres communes, ils en découlent chaque année un écart plus ou moins grand. Cet écart est comptabilisé l'année suivante lors de la réception du décompte final, généralement en septembre, soit dans le compte 220.4520.3 en cas de retour positif, soit dans le compte 220.3520.1 en cas de supplément à payer.

2.3 Investissements soumis à préavis

L'analyse du remplacement du pont sur la Venoge s'est poursuivie. A ce jour, CHF 88'601.90 ont été investis sur l'enveloppe de CHF 70'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 02-2018. Le dépassement est dû à des analyses supplémentaires nécessaires à l'évaluation de la situation.

La construction d'un bâtiment pour accueillir une UAPE s'est terminée en 2020. L'investissement se monte au 31.12.2020 à CHF 643'366.69. L'enveloppe accordée par le Conseil communal, dans le cadre du préavis 03-2018, se monte à CHF 650'000.-. Certaines factures doivent encore nous parvenir début 2021. Il en résultera un dépassement engendré par des demandes complémentaires de l'AJERCO. Pour rappel, sur la base de l'investissement total, l'AJERCO nous versera un loyer calculer sur 30 ans. C'est donc bien cette association qui assumera le dépassement.

La reconstruction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que la pose d'une conduite d'eau potable entre la route de Sullens et la route de Lausanne a débuté en 2020. Au 31 décembre 2020, l'investissement se monte à CHF 163'727.10 sur l'enveloppe de CHF 280'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 01-2020. Quelques finitions, dont les tapis routiers, seront faites en 2021. Les décomptes finaux nous parviendront courant 2021.

La réfection des portes et des fenêtres de l'appartement du concierge dans le collège de la Léchire a été effectuée en 2020. Comme prévu dans le préavis 02-2020 accepté par le Conseil communal, le coût de cette réfection s'est monté à CHF 23'000.-. Il a été porté directement en charge de l'année selon la décision du Conseil communal.

2.4 Utilisation des compétences municipales

En 2020, la Municipalité a eu recours à la compétence que vous lui avez accordée pour la législature à deux reprises :

- 1) Démolition partielle du pavillon scolaire pour un montant de CHF 29'266.20
- 2) Installation d'une cuisine au Bornalet pour un montant de CHF 38'885.14

Ces objets ont fait l'objet de rapports qui ont été présentés à la Commission des finances. La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de maximum CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours, mais au maximum de CHF 100'000.- par année.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Décharges

- Après sa mise à l'enquête, le permis de construire relatif au Plan d'Affectation Cantonal de la décharge de Colliare a été délivré courant mars 2020. L'exploitation a été confiée par l'Etat de Vaud à la société Sotrag. Cette dernière suspendra les travaux de fin avril à début septembre afin de permettre aux guêpiers d'Europe de nidifier.
- Les travaux, qui maintiendront le site protégé en l'état, devraient durer entre 8 et 10 ans.

3.2 Jardins familiaux

- Deux changements de locataires ont eu lieu courant 2020 en raison de cessation de bail.
- La liste d'attente est toujours bien fournie.

3.3 Forêts, arbres et haies

- Après la flambée de ces dernières années, l'année 2020 a été plus calme avec relativement peu de cas de nids de chenilles processionnaires constatés.
- La Municipalité continue toutefois à suivre très attentivement cette situation. Au besoin, elle avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à la destruction des nids dans les délais fixés par la loi.

3.4 Bois de feu

- Le martelage s'est déroulé le 19 octobre. Il a eu lieu à proximité de la STEP de Sullens puis pour quelques contrôles et martelages dans la forêt de la Rippe en présence du Municipal en charge, du personnel de voirie, du garde forestier et de l'inspecteur d'arrondissement.
- D'autres coupes peuvent avoir lieu, mais il s'agit alors de chablis (coupes de nettoyage ou de sécurité).

3.5 Maison de Commune

- En raison des restrictions liées au Covid, la réception de la Maison de Commune a dû être modifiée afin de limiter le nombre de personnes pouvant accéder au guichet. Une protection de plexiglass a été installée aux réceptions du Greffe et du Contrôle des Habitants.
- L'écran interactif de l'entrée a été débranché du fait que la société gérant le contenu a été mise en faillite. Vu la situation et le peu de visiteurs, le remplacement n'a pas encore été mis à l'ordre du jour.
- Une autre conséquence de la crise du Covid est l'abandon provisoire de la salle de Municipalité. Ses dimensions limitées ne permettaient en effet plus les réunions avec les distances réglementaires. C'est donc la salle du Conseil au premier étage qui sert actuellement de salle de réunion à la Municipalité.

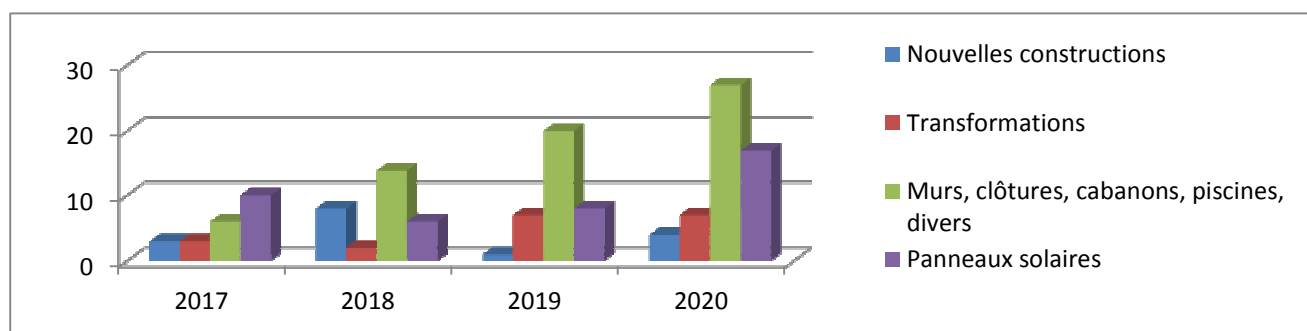
3.6 Salle polyvalente

- Toujours en raison de la crise sanitaire, la salle a été très peu louée en 2020. Elle a été plus fréquemment utilisée pour des séances, notamment du Conseil communal ou des assemblées intercommunales.
- Ni travaux ni réparations particuliers n'ont dû être effectués cette année.

3.7 Police des constructions

Permis de construire :

Type/Année de construction	2016	2017	2018	2019	2020
Nouvelles constructions	3	3	8	1	4
Transformations	5	3	2	7	7
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	9	6	14	20	27
Panneaux solaires	9	10	6	8	17



- L'année 2020 montre une grosse augmentation des constructions. Cela touche notamment les piscines et panneaux solaires dont le nombre a doublé par rapport à 2019.
- L'effet Covid a indéniablement incité les propriétaires à faire des travaux d'amélioration dans leur propriété.

3.8 Aménagement du territoire

- Les travaux concernant la mise en conformité de notre plan général d'affectation (PGA) et de notre règlement du plan général d'affectation (RPGA) ont été fortement ralentis durant cette année Covid. La Municipalité n'a pas eu de séance particulière sur ce dossier. Cependant, notre bureau d'ingénieurs a poursuivi les travaux notamment sur le règlement, l'intégration des aspects des dangers naturels et de la thématique des eaux.

3.9 Terrains de sport

- Le contrat avec Terrasport pour l'entretien du terrain de foot est en cours pour toute l'année 2020.
- Nous avons finalement obtenu deux devis pour un éventuel changement de l'éclairage du terrain avec des LED. Nous avons de même reçu une offre pour installer un système d'arrosage automatique qui s'enclencherait la nuit. Au vu des coûts importants de ces changements, la Municipalité a mis le dossier en suspens.
- Nous avons cependant fait remplacer le disjoncteur principal de l'éclairage du terrain en augmentant sa capacité : en résultat, nous avons eu moins de pannes d'éclairage.

3.10 Place de jeux et installations sportives

- En faisant abstraction de la limitation de son utilisation en raison du Covid, cette place est bien utilisée par les familles. Il n'y a pas eu de frais particuliers d'entretien cette année.

3.11 Porcherie

- Cette petite salle de réunion n'a pratiquement pas été utilisée en 2020 pour les mêmes raisons que citées précédemment (Covid).

3.12 Collège de la Léchire

- Nous avons dû procéder au changement du boiler principal de ce bâtiment. En effet, ce dernier était largement surdimensionné, car lié à l'ancien système de panneaux solaires qui ont été supprimés. Un nouveau boiler d'une capacité de 300 litres a été installé.
- Sur demande de la direction scolaire, nous avons installé une série complémentaire de fixations pour trottinettes.
- L'état vétuste des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement du concierge nous a obligés à les changer, ce qui a permis une meilleure isolation de cet appartement. Un préavis de CHF 23'000.- a été présenté au Conseil communal pour ce changement effectué en automne par une entreprise de la région.

3.13 Collège du Bornalet

- En raison du développement indispensable pour la survie de la garderie « Les p'tits Tartreux », nous avons créé une cuisine pour cette dernière dans le local du vestiaire à l'entrée. Le vestiaire a été déplacé au bas de l'escalier menant au premier étage.
- A ce même étage, la petite salle à droite en montant a été divisée pour permettre l'installation d'un petit bureau pour la responsable de la garderie. Ainsi la garderie est conforme aux normes cantonales nécessaires pour son développement.
- En début d'année nous avons profité du démontage de l'éclairage de fêtes pour installer des nichoirs à martinets et à hirondelles.

3.14 Bâtiment de la Voirie et Battoir

- Pas de travaux particuliers en 2020.

3.15 Eglise

- Nous avons signé un contrat de maintenance avec la société MHM pour, d'une part, automatiser partiellement le système de pilotage de l'horloge, et d'autre part, faire le suivi de son entretien.
- Nous avons dû changer les serrures de l'entrée secondaire (ouest) de l'église, ainsi que de l'accès au clocher. Il s'agissait de vieilles serrures munies de clés à l'ancienne !
- Au vu des nombreuses traces de mousse sur les murs extérieurs de l'église, notre Groupe Voirie a nettoyé les façades touchées au nettoyeur à haute pression.
- Nous avons dû procéder au changement de vitrages sur la façade est, endommagés par à un acte de malveillance : il y a eu un constat de police et notre assurance a pris ces frais en charge.

3.16 UAPE



- Nous avons mandaté M. Alain Pirat en tant que BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage) pour mener à bien les travaux de construction de l'UAPE. Après un appel d'offres, c'est la société ERNE qui a été choisie pour effectuer les travaux de construction. L'emplacement concerné se situe entre le collège de la Léchire et les pavillons scolaires provisoires. Pour des raisons de sécurité incendie, il a été nécessaire de démonter une moitié de ces pavillons, en supprimant deux classes. L'espacement entre les deux bâtiments a ainsi pu être porté aux 9 mètres réglementaires.

- Les nouveaux locaux de l'UAPE ont pu être mis en service comme prévu pour la rentrée scolaire 2020 et donnent pleine satisfaction.
- La structure a été baptisée « Les petits Guêpiers ».
- Ces nouveaux locaux ont été conçus pour permettre ultérieurement un agrandissement en rajoutant un étage. Au vu de l'utilisation actuelle, cette perspective n'est pas une utopie !

3.17 Terrains communaux

- Rien de particulier à signaler en 2020.

4. TRAVAUX

4.1 Stationnement et signalisation

- Avec la réalisation de nouveaux logements au centre du village, les places de stationnement communales disponibles se font de plus en plus rares. Une réflexion sur ce thème et sur la circulation dans cette zone sera menée l'année prochaine.
- Dans le cadre de la construction de la RC177 et le remaniement des chemins AF qui en découlent, une restriction de circulation a été mise en place sur le chemin du bois du cimetière.

4.2 Routes

Comme évoqué dans notre rapport 2019, la société ERTEC SA, spécialiste dans l'expertise de routes, a effectué une analyse de notre réseau communal. Son rapport final a été délivré en juin 2020. Il permet de faire la synthèse des travaux d'entretien pour chaque tronçon et d'en estimer les coûts. Ce document est un plan directeur qui nous permet de planifier l'entretien de notre patrimoine routier sur une période de 5 ans. Les points essentiels à retenir sont les suivants :

- o Les grands axes ainsi que les routes de desserte ou les chemins agricoles sont dans un bon état au regard du trafic.
- o L'entretien nécessaire au maintien de la qualité de notre réseau routier peut être assuré par le budget courant.
- o Cependant, deux tronçons devront subir des travaux plus conséquents et devront faire l'objet d'un budget d'investissement. Il s'agit de la route de Lausanne et du chemin de la Vaux.
- Début octobre, le voyer des routes nous a informés que la DGMR allait faire une demande de crédit au printemps 2021 pour les travaux de réfection de la route de Cossonay. Ces travaux consistent à poser un nouveau tapis de type phono absorbant et à baisser la limite de vitesse à 60 km/h. Le voyer nous a également annoncé que si nous voulions profiter de ce chantier pour refaire le trottoir, qui est à notre charge, le Canton entrerait en matière pour une subvention jusqu'à hauteur de 50 % des coûts. Dès lors, un bureau d'ingénieur a été mandaté par nos soins pour effectuer une estimation des montants. Nous devrions obtenir les chiffres dans le premier trimestre de 2021.
- La mise à l'enquête concernant le remplacement du pont sur la Venoge s'est déroulée en tout début d'année et n'a suscité qu'une opposition de principe de la part de la Romande Energie. En effet, le déplacement de leur conduite électrique de moyenne tension ne peut pas être effectué sans autre. Plusieurs démarches administratives ont dû être entreprises par leurs soins notamment auprès de la Confédération. Une fois ces dernières terminées, la Romande Energie a retiré son opposition. En parallèle, les demandes d'offres ont été lancées. Nous avons reçu les dossiers de deux entreprises pour la démolition du pont et de trois pour sa reconstruction. Compte tenu de la période durant laquelle nous sommes autorisés à effectuer les travaux, pour rappel du 1^{er} juin au 15 octobre, il devint évident qu'il n'était plus possible de démarrer le chantier en 2020, ceci d'autant plus que la problématique du déplacement de notre conduite d'eau potable et de la conduite des eaux usées de l'AIEE n'était pas résolue. L'étude de cet aspect du projet a été menée tout au long de l'année et le choix s'est porté sur le franchissement de la Venoge par forage dirigé. Des mesures complémentaires doivent cependant encore être entreprises en 2021 dans le but d'affiner cette solution.

4.3 Espaces publics

- Afin d'assurer la desserte du nouveau gymnase qui ouvrira ses portes à Bussigny en août 2021 et en cohérence avec les potentiels identifiés dans le cadre de l'étude de réorganisation du réseau de transports publics dans le bassin de la Venoge, le Canton a décidé de mettre en place une ligne de bus régionale qui permettra de relier les communes voisines, situées au nord de Bussigny, à ce futur lieu de formation. C'est en fin d'année que nous avons été informés par la Direction générale de la mobilité et des routes qu'il a été demandé aux transports lausannois d'exploiter cette nouvelle ligne nommée tl 10.058. Elle reliera Bussigny-gare - Mex - Vufflens-la-Ville - Penthaz – Cossonay-Penthalaz-gare et ceci dès le 15 août 2021. Les arrêts existants seront utilisés ou réaménagés et de nouveaux devront être créés, ceci à la charge des communes concernées. Pour Penthaz, il est envisagé de créer un nouvel arrêt sur la route de Cossonay dans le sens de la montée à la hauteur du Denner et de faire quelques adaptations à l'arrêt du Bornalet. Il est prévu de réaliser ces travaux au premier semestre 2021

4.4 Cimetière

- Pas de problèmes particuliers si ce n'est la décision de modifier le système de plaquette utilisé pour le jardin de souvenir. Cette modification interviendra dans le courant de 2021.

4.5 Eclairage public

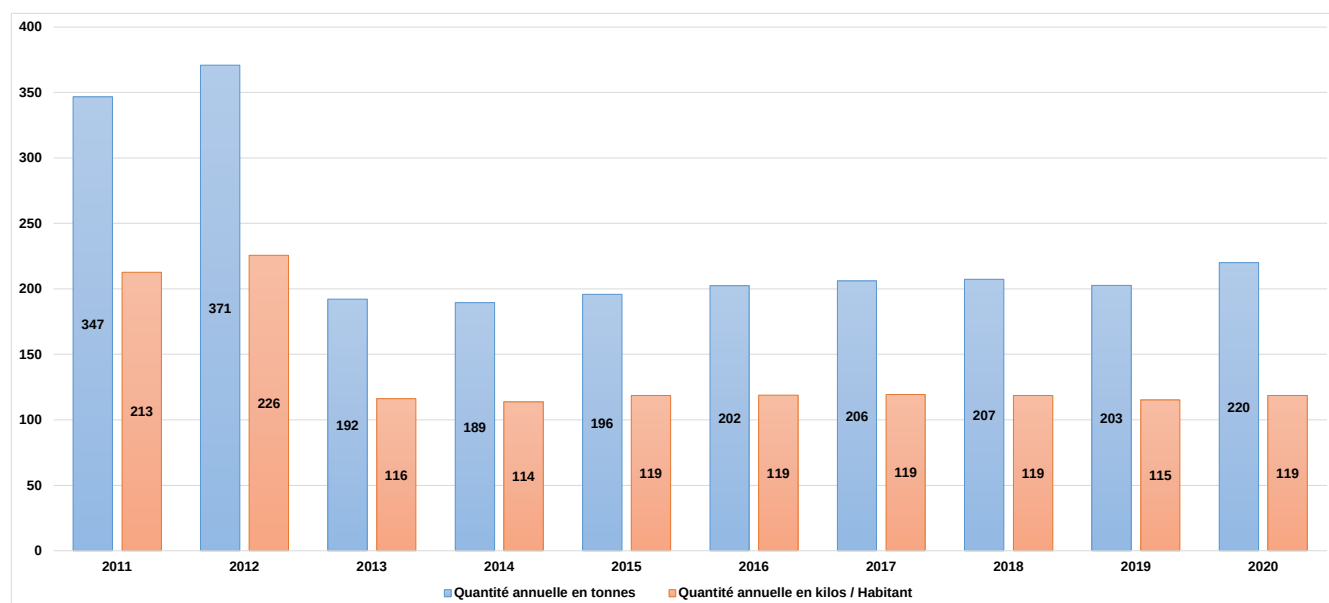
- A part l'entretien annuel de base, il n'y a rien de particulier à signaler en 2020.

4.6 Véhicules

- Rien de spécial à signaler, excepté l'entretien courant.

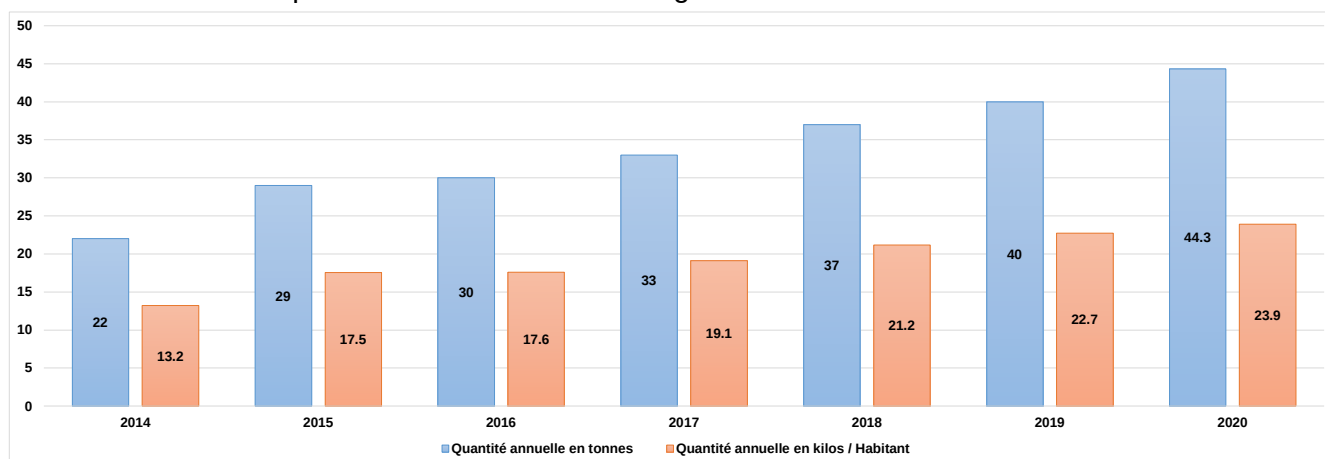
4.7 Voirie et déchetterie

- Un nouveau molok a été installé au chemin de Praz-Riond.
- Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :



- Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent stables malgré l'augmentation de la population.

- Durant les 7 dernières années, les quantités de déchets organiques des ménages récoltées dans les containers disposés sur divers sites du village ont été les suivantes :



- Nous constatons que les quantités récoltées poursuivent leur progression. Ceci est dû non seulement à l'augmentation de la population, mais également au fait que les habitants utilisent de plus en plus cette filière de recyclage.
- 44.3 tonnes de déchets organiques ont été récoltées en 2020 auprès des citoyens de la commune de Penthaz. Cette matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage à Lavigny permet la production de biogaz et d'engrais organique.
- Vu le niveau des réserves affectées sur le compte des déchets et malgré une augmentation des coûts de la déchetterie suite à son agrandissement, la Municipalité a décidé de maintenir le prix de la taxe forfaitaire individuelle à CHF 60.- par année et ceci depuis 2019.

Valorsa

- Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets ; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.
- De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).
- Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.
- L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

- En 2020, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). Pour cause de crise sanitaire, la sensibilisation de la population, à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.
- Finalement, en 2020, la pandémie de coronavirus aura permis aux citoyens, partiellement confinés à domicile, de faire du tri et de nettoyer leurs logements. La quantité globale de déchets a donc augmenté significativement dans notre périmètre et sur l'ensemble du territoire suisse. Même si, certains jours, il a fallu s'armer de patience pour accéder à la déchetterie, celle-ci est restée continuellement ouverte.

4.8 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises.

4.9 Cours d'eau

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau, si ce n'est un petit effondrement sur le cheminement le long de la Venoge entre Penthaz et Penthelaz. La Municipalité a demandé à un bureau spécialisé comment et à quel montant s'élèverait cette « réparation ». Un montant de CHF 60'000,- environ serait à la charge de la Commune, déduction faite des aides cantonales. La Municipalité ne voit pas pourquoi elle devrait supporter cette somme considérable, qui ne garantit par ailleurs pas qu'à d'autres endroits, il faille à nouveau agir. Nous suivons malgré tout l'évolution de la situation.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1 ASICoPe



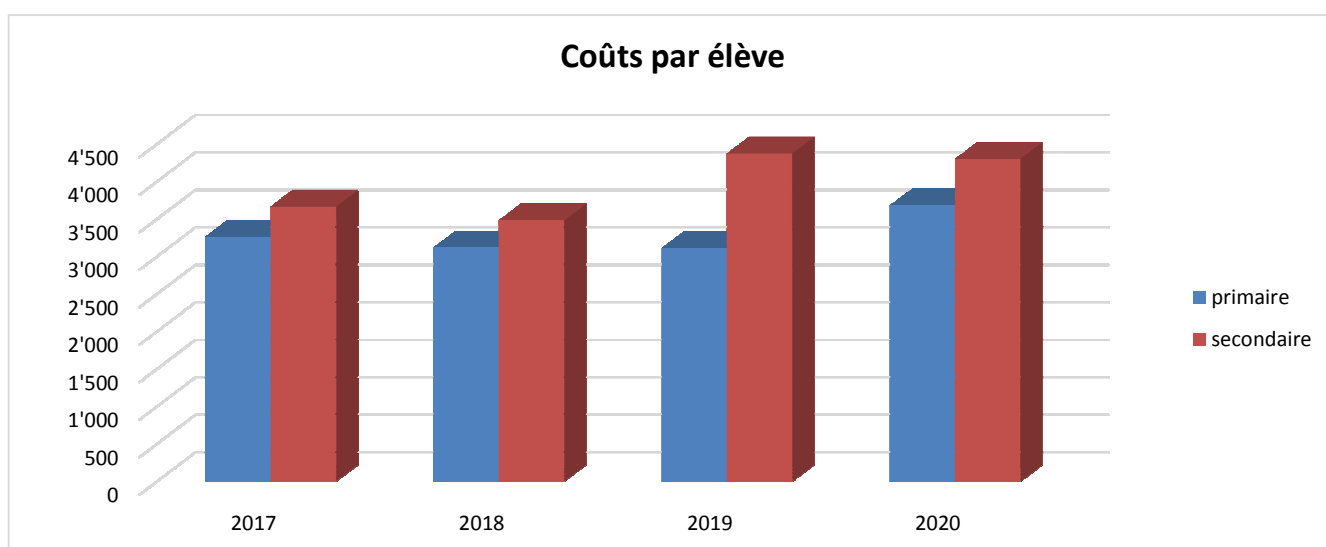
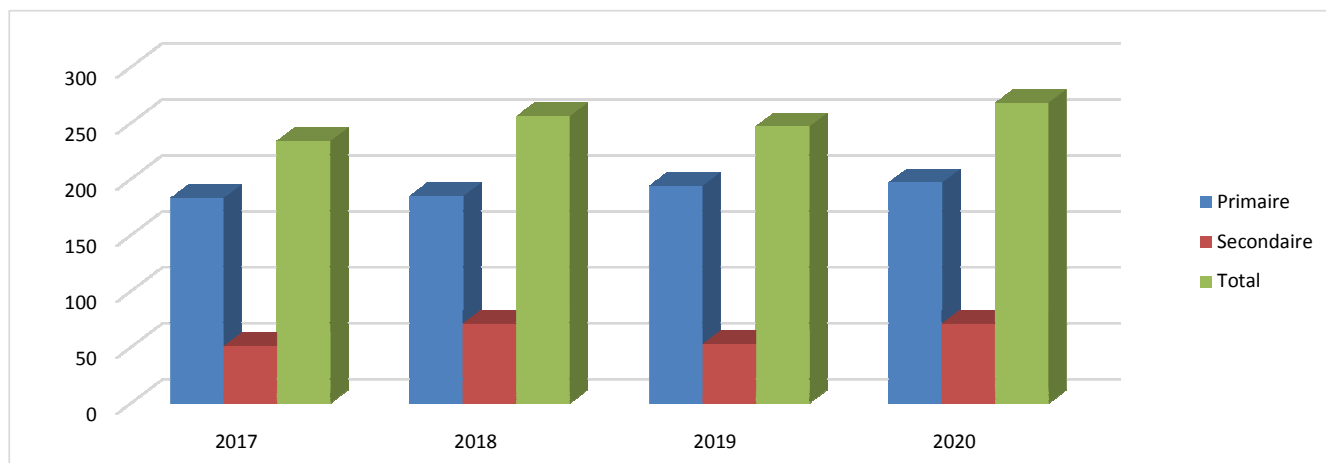
- Les comptes 2019 et le budget 2020 ont été acceptés.
- L'ASICoPe s'est agrandie et compte désormais 16 communes formant l'établissement secondaire de la région. Les nouveaux statuts liant les communes sont en cours d'acceptation
- Les statuts devraient être approuvés en mars 2021.
- Les liaisons bus scolaires sont assurées par CarPostal et MBC pour le haut du bassin.
- La crise sanitaire a provoqué des discussions assez tendues entre le CODIR et CarPostal notamment sur le paiement des salaires des chauffeurs qui n'ont pas pu travailler lors de la fermeture des écoles. Le litige n'est encore pas réglé
- A noter une tension augmentée dans les rapports élèves surveillants au niveau de l'accueil de midi. Le travail et la compréhension entre les partis avec la présence d'un masque n'est pas pour faciliter la communication.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules.
- Mmes Sandrine Bommottet et Nelly Waldmann sont déléguées pour le Conseil communal.

5.2 ASIVenoge



- L'année 2020 est la deuxième année de fonction pour le CODIR.
- Les problèmes dus principalement à la situation sanitaire ont exigé, dès la réouverture des classes, des aménagements complémentaires, comme le nettoyage intensif des classes ; également mis en place sur notre site, l'aménagement de la zone de dépôt des élèves sur le style « Kiss and Fly », mais sans bise ni avion.
- La cantine de l'Hôtel de Ville de Penthalaz fonctionne bien, les repas sont agréables et de bonne qualité. La salle de gym du Cheminet fait office de lieu d'accueil après le dîner ; le lieu est idéal pour permettre aux élèves de se détendre avant la reprise des cours, mais malheureusement cette salle est sous-dimensionnée et ne permet pas une sécurité optimum. Dès 2021, une nouvelle salle devrait s'ouvrir et la possibilité d'utiliser la bibliothèque pourrait permettre aux écoliers de trouver des endroits plus adaptés pour leurs occupations.
- Il faut souligner que tous ces lieux d'accueil demandent beaucoup de surveillance et ne sont pas adéquats pour une structure efficiente. D'où la volonté de créer au plus vite un endroit où élèves et enseignants se sentiront plus à l'aise pour remplir leurs tâches respectives.
- Le nouveau pavillon, situé en face de la place centrale à Penthalaz, est en fonction et donne pleine satisfaction à l'ASIVenoge.
- A ce jour, les transports ne posent pas de problèmes particuliers.
- Le projet pour la construction du collège primaire au Cheminet suit son cours. Les taux de calcul des loyers seront similaires à ceux calculés pour l'ASICoPe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal sont Mmes Sandrine Bommottet et Natacha Bogorad Quiroga.

5.3 Ecoliers de Penthaz



5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASIVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

5.5 Conseil d'Etablissement (CET)

- Le CET de l'ASICoPe a siégé une seule fois, faute en partie au Covid, mais également à la difficulté de trouver des gens motivés pour siéger une à trois fois par année et se pencher sur des sujets sur lesquels ils n'ont aucune marge de manœuvre. Président de la structure ASICoPe depuis de nombreuses années, M. A. Emery, Municipal, souhaiterait que l'on révisé son fonctionnement.
- Le CET de l'ASIVenoge n'a pas siégé.
- Notre Municipalité tient à remercier les citoyens de Penthaz qui se sont investis pour assurer le fonctionnement de cette structure.

5.6 LAJE – Réseau AJERCO

- En 12 ans d'existence, le réseau AJERCO compte désormais (au 30.12.2020) : 208 places d'accueil en préscolaire collectif, 172 en parascolaire collectif ; 194 en préscolaire familial ; 181

en parascolaire familial, 15 structures (8 en préscolaire et 7 en parascolaire ; 1 accueil parascolaire de midi).

- Le bilan pour 2020 est le suivant :
 - o Dans l'ensemble du réseau, 53 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 5 à Penthaz) ont également assuré la prise en charge de 493 enfants (contre 512 en 2019). Au total, 1'450 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2020.
 - o Pour Penthaz, 57 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 54 enfants sont placés en accueil familial. 33 enfants de Penthaz étaient en liste d'attente en janvier 2021.
 - o Une nouvelle structure d'accueil préscolaire collectif de 22 places s'est ouverte à Mex.
- Adoption d'une ligne pédagogique commune à l'ensemble des structures rattachées au réseau et ce, pour chaque type d'accueil.
- Le montant à la charge des Communes s'élève à CHF 151.05 par habitant (contre CHF 155.00 mis au budget).

5.7 Ecoles de musique

- Conformément la loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les Communes (CHF 9.50/hab. en 2020, sans changement par rapport à 2019) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- En 2020 aucune demande de subvention n'a été déposée.

5.8 Patrouilleurs

- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Notre service a dû s'adapter aux changements d'horaires et aux nombreuses perturbations créées par la pandémie. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité durant cette période.

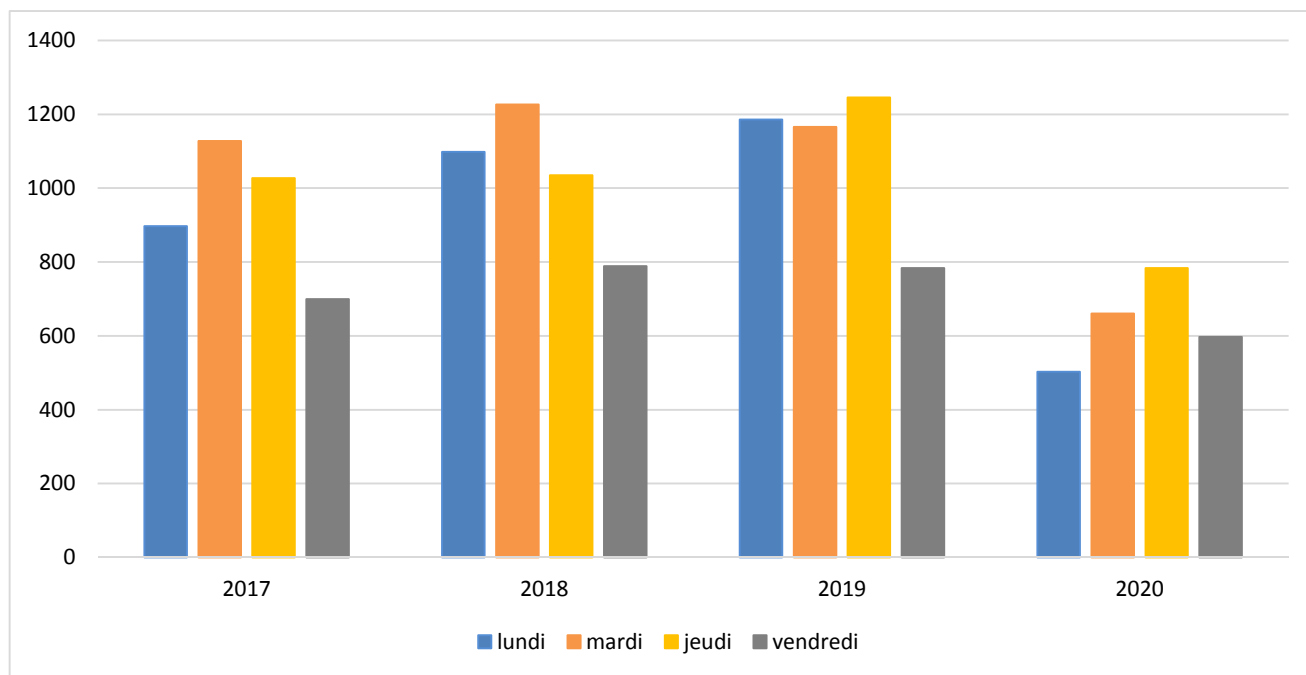
5.9 Cantine scolaire « La Penta'Dîne »



Cantine scolaire de Penthaz

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne continue à connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent.
- La fréquentation a légèrement baissé depuis l'ouverture de l'UAPE voisine, ce qui permet une utilisation optimale des places disponibles.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que la mise à disposition de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.
- Nous tenons à renouveler nos félicitations et nos remerciements à toute l'équipe de la PentaDîne pour leur faculté d'adaptation durant cette période difficile.

Fréquentation de la PentaDîne



- La baisse de fréquentation est due à deux facteurs distincts : la fermeture des écoles liée à la pandémie et l'ouverture de l'UAPE « Les Petits Guêpiers ».

5.10 Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2020 sont toujours déficitaires. Une solution intercommunale pour palier à ces problèmes est toujours envisagée.
- Mme Catherine Novet a quitté son poste de diacre afin de reprendre la direction de la structure Arc-en-Ciel à Penthalaz.
- Nous souhaitons la bienvenue à Mme Nathalie Monot-Senn, pasteure, qui a pris ses fonctions courant avril 2020.
- Le conseil de paroisse, dirigé avec brio par Mme Catherine Guyaz, a pris contact avec les communes concernées afin d'obtenir une augmentation des subventions.

Eglise catholique

- Les discussions pour les travaux de rénovation des églises de la Sarraz et de Cossonay ont été suspendues durant la période de crise sanitaire.

6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Police – Sécurité publique

- Notre système de vidéosurveillance nous apporte toujours entière satisfaction. Il n'est pas prévu d'installer de nouvelles caméras pour le moment.
- Les prestations fournies par la société de surveillance EKML nous donnent entière satisfaction.
- 2020 est le premier exercice où nous faisons appel aux quelques agents EKML que nous avons engagés pour effectuer principalement le contrôle des véhicules en stationnement. Il est pour l'instant trop tôt pour tirer un bilan, car une trêve de plusieurs mois a été instaurée dès le début de la crise sanitaire sur ce type d'infractions.
- La Municipalité a eu des contacts réguliers, ainsi qu'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, cette dernière effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal.
- Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) n'a pas connu d'activité pour raison de la situation liée au Covid.
- Dès le début de la crise Covid, le poste mobile de la Gendarmerie n'est pas intervenu dans les communes, les agents étant appelés temporairement à d'autres tâches. Le processus devrait reprendre en 2021. Le poste est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal.
- En 2020, 136 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (143 en 2019). Cela représente une baisse de 5 %. Penthaz demeure, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible en regard de sa situation proche de l'agglomération lausannoise
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
15	Accidents de circulation - Dégâts matériels
14	Animaux
10	Infraction de la Loi sur la circulation routière
8	Fuite d'un lieu de placement
6	Vol par effraction
5	Accident de circulation avec blessés
5	Circulation routière
5	Dommage à la propriété
5	Pollution hydrocarbure
4	Stupéfiant

6.2 Vitesse

- La Gendarmerie a effectué 6 contrôles de vitesse dans notre localité, 4 à la route de Lausanne, 1 à la route de Daillens et 1 à la route de Cossonay. Sur la route de Daillens et sur la route de Cossonay les taux d'infraction relevés sont bas, moins de 0.8 %. Le constat n'est pas le même à la route de Lausanne où à une exception près les résultats sont autour des 5 % alors que la moyenne cantonale qui se situe entre 2.5 % et 3 %.

6.3 Service du feu

- En 2020, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 183 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une diminution de 152 alarmes par rapport à 2019.
- Parmi ces interventions, on compte près de 45 cas d'inondation principalement dû aux éléments naturels. Concernant les cas de feu ils ont été au nombre de 36 (34 en 2019). Il y a eu également 29 cas de pollution dans le secteur du SDIS, 16 missions de sauvetage de personnes, 7 sauvetages d'animaux, 50 alarmes techniques et 5 services préventifs (1^{er} août). Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant (www.sdis-venoge.com).
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 19 reprises (+3 par rapport à 2019).

6.4 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique. La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire) ainsi que par l'ECA et la police de sureté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- M. Ph. Tesse, Municipal, a été réélu président de l'assemblée intercommunale.
- Don du sang, cours de logistique et entretien des constructions ont animé le début de l'année ainsi que les essais d'alarmes. En mars, le rapport de bataillon a été annulé, mais les promotions ont été maintenues, toutefois uniquement pour les promus et libérés. La suite a été rythmée par l'engagement COVID-19 avec une annulation de la majorité des services de la première moitié de l'année.
- Trois services ont finalement été maintenus entre avril et juillet. Un seul chantier a été réalisé au profit d'une commune pour 2020 : la réfection de la passerelle piétonnière de St-Barthélémy.
- En juin, une intervention en situation d'urgence a eu lieu en appui à la gendarmerie suite à un accident majeur.
- Les interventions à mi-octobre ont été les suivantes : service de ravitaillement au profit du SDIS Gros-de-Vaud et plusieurs autres SDIS appelés en renfort lors d'un feu de silo du centre collecteur de Bercher. Puis, fin octobre, soutien encore au SDIS Gros de Vaud suite à de fortes intempéries et dans la même période en soutien à la gendarmerie pour une recherche de personne sur le secteur de l'ORPC de Nyon.
- L'engagement COVID-19 a occupé l'ORPC du Gros-de-Vaud de mars à juillet puis de septembre à décembre. Il a été fusionné avec ceux de Broye-Vully et du Jura Nord-vaudois sous une seule et même entité : le bataillon NORD. Au plus fort de la crise, pas moins de 270 personnes ont été engagées sur le même jour.

Durant la première vague, la contribution de l'ORPC Gros-de-Vaud a été de 3'652 jours de service pour 504 participants.

Pour la deuxième vague, un pilotage complet et central des opérations conduit par un commandant de Protection civile professionnel qui dépendait directement de l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite), installés dans le casino de la commune d'Orbe. Les missions étaient

davantage dirigées vers l'appui aux EMS et hôpitaux mais également d'organiser et d'assurer la conduite et la logistique du PCR d'Orbe (poste de commandement régional)

Début décembre, chaque ORPC repartait dans ses structures avec un fonctionnement « standard »

Dans le cadre de cette deuxième vague, ce sont 158 hommes qui ont réalisé 1'548 jours de service jusqu'au 31 décembre.

L'effectif de notre ORPC est de 372 astreints.

Total des jours de service (tous services confondus) 6'110 pour 1'179 participants (2'998 jours en 2019).

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 ARASPE

- Selon le rapport de gestion du Codir, l'année 2020 a été pour l'ARASPE, comme pour toutes et tous, assez atypique et mouvementée. L'assemblée intercommunale du printemps qui examine les comptes et la gestion a dû être supprimée, et c'est donc une seule assemblée qui s'est tenue le 30 septembre à Daillens, et qui a examiné tant les comptes 2019 que le budget 2021. La mise en place des unités communes décidées par le Canton n'a pu avoir lieu et sera réalisée en 2021. Les négociations entre l'UCV et le Canton ont abouti à une décision de reprise dès 2022 pour le canton de la charge financière des Agences d'assurances sociales, tout en garantissant le maintien des ARAS (courrier du 25 août 2020 de la Cheffe du département, Mme Rebecca Ruiz à la Présidente du Conseil des régions d'action sociale, Mme Sylvie Podio : *« Le personnel des régions d'action sociale et des agences d'assurances sociales conservera son employeur actuel, son statut professionnel, sa caisse de pension et ses autres conditions contractuelles. Ces garanties sont importantes et doivent vous permettre de continuer votre activité sereinement au sein de votre organisation actuelle »*.)
- En début d'année, les membres du Codir ont procédé avec le directeur au recrutement d'une nouvelle responsable RH, qui a débuté son travail en plein semi-confinement. Le Codir a également décidé de procéder à un audit de la structure afin de disposer d'une photographie du fonctionnement de notre région d'action sociale (RAS) et de propositions d'amélioration. Durant la période du semi-confinement, la RAS a poursuivi ses activités en appliquant des normes de protection sanitaire strictes, tout en continuant à délivrer ses prestations, tant dans les CSR pour le revenu d'insertion (RI) que pour les AAS, à la satisfaction des prestataires. L'audit de la structure a eu lieu en juin, la direction, les cadres, les cadres intermédiaires, et le personnel des divers corps de métier et lieux de travail ont été entendus. L'audit a montré l'urgence d'intervenir afin d'amener un changement dans le fonctionnement et relevé une importante dégradation de la satisfaction au travail des collaborateurs. Un plan d'action a été mis en place. Il porte sur les points suivants : existence de potentielles inadéquations profil-poste, absentéisme, gouvernance, rôle et visibilité du Codir, système d'information et d'organisation, valeurs communes à toutes et tous, hétérogénéité managériale. En lien avec les résultats de cet audit, le Codir a pris la décision de se séparer du directeur en fonction. Les quatre adjoints de direction, dont le titre a été requalifié en directrices et directeurs adjoints, ont démontré un engagement très professionnel ainsi qu'une grande efficacité afin de pallier l'absence du directeur. La directrice adjointe en charge du CSR a été également nommée directrice ad interim afin de pouvoir travailler légitimement avec les instances cantonales. Le Codir étant concerné directement par deux points du plan d'action - gouvernance et rôle et visibilité du Codir, a mis sur pied un groupe de travail pour étudier et proposer des pistes d'amélioration.
- Après cette année pleine de mouvements et de changements, le Codir a confiance dans les mesures mises en place pour aborder une année 2021 constructive.

7.2 Entraide familiale

- Il est à noter que l'Entraide familiale de Cossonay cessera ses activités en 2021 et il est probable que le service des transports bénévoles sera repris par la Croix-Rouge.

7.3 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de

prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes. Cette association accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.

- Les coûts de cet organisme ont été repris intégralement par le Canton de Vaud à partir du 1^{er} janvier 2020. En compensation, les communes ont été invitées à baisser leur taux d'imposition de 1.5 point, ce que nous avons fait.

7.4 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

7.5 Facture sociale

- Nous vous présentons ci-dessous la part de la facture sociale qui concerne l'ensemble des communes vaudoises, soit environ la moitié de la facture sociale totale (Canton et Communes) :

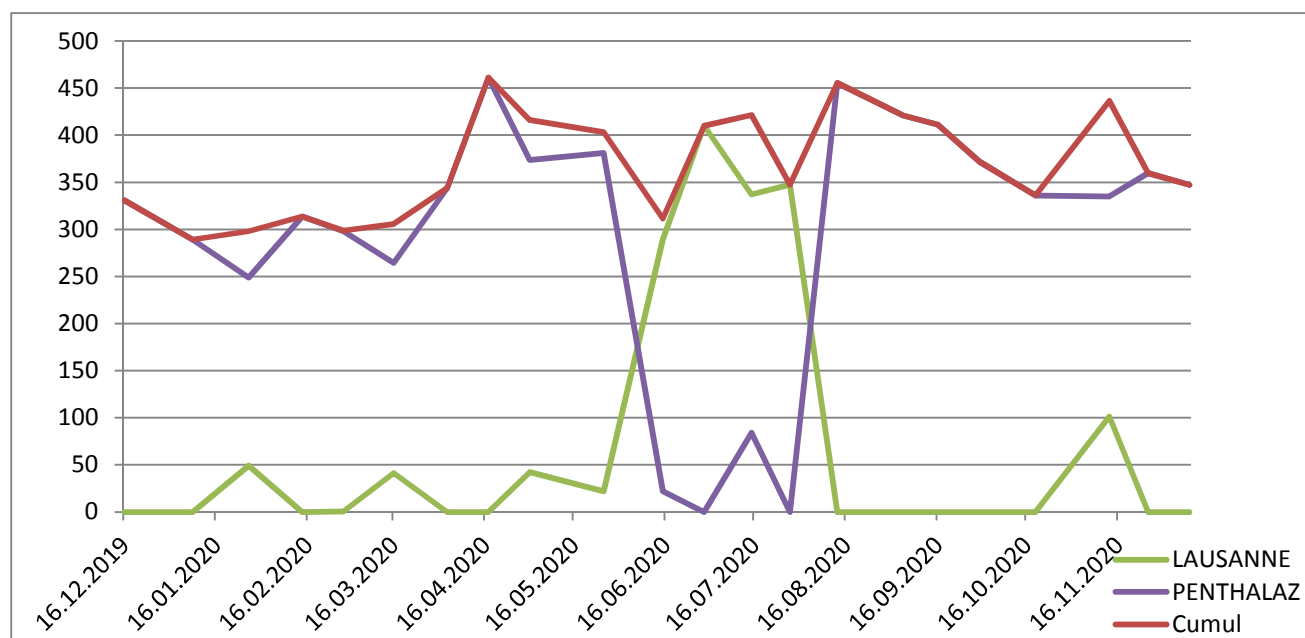
Année	réel	augmentation annuelle en %	augmentation sur la base de 2012	augmentation en % sur la base de 2012
2019	825'655'956.00	4.51%	225'195'746.00	37.50%
2018	790'010'914.00	2.25%	189'550'704.00	31.57%
2017	772'630'956.00	4.32%	172'170'746.00	28.67%
2016	740'601'543.00	4.27%	140'141'333.00	23.34%
2015	710'289'734.00	6.86%	109'829'524.00	18.29%
2014	664'703'002.00	4.15%	64'242'792.00	10.70%
2013	638'238'503.00	6.29%	37'778'293.00	6.29%

Les décomptes définitifs nous étant toujours transmis au mois de septembre de l'année suivante, les chiffres 2020 ne sont pas encore disponibles.

- Les communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « facture sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.
- Les régimes sociaux composant la facture sociale sont au nombre de six :
 - o prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
 - o assurance-maladie ;
 - o revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
 - o subventions et aides aux personnes handicapées ;
 - o prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
 - o bourses d'études et d'apprentissage.
- La facture sociale est auditée annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale.
- Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux communes. La répartition entre les communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des communes et du logement (SCL).

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau



Statistiques de la consommation d'eau 2020 en m3/jour

Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats					Consommation		Pertes	
	Lausanne		Penthelaz		Total	Ventes	Autres		
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3	m3	%
2011	9'502	7.4	119'314	92.6	128'816	110'050		18'766	14.6
2012	46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713		34'788	23.7
2013	7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885		30'278	21.3
2014	5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044		30'067	22.3
2015	22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394		21'521	16.1
2016	7'236	5.5	123'485	94.5	130'721	110'647		20'074	15.4
2017	27'224	21.2	101'158	78.8	128'382	103'567		24'815	19.3
2018	5'474	4.0	131'215	96.0	136'689	112'447	2'800	21'442	15.7
2019	3'071	2.4	125'541	97.6	128'612	108'738	1'931	17'943	14.0
2020	26'309	19.5	108'889	80.5	135'198	114'420	1'200	19'578	14.5

Le taux de 14,5 % de pertes non expliquées reste très satisfaisant selon les standards de la branche. La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

8.2 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Jacques Deléderray et Bernard Martin. M. Philippe Gerhard fait partie du Comité de direction. Les représentants de l'exécutif restent MM. Philippe Tesse et Jean-François Pollien.

- Construction d'un nouveau digesteur d'un volume deux fois supérieur à l'ancien. Les deux digesteurs se compléteront. Ils permettront une production de biogaz augmentée de 80%. Cela permettra une augmentation de vente de biogaz et également un gain dû à la performance du nouveau digesteur.

8.3 COSVEGAZ/HOLDIGAZ

- Rien de particulier à signaler pour 2020

9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2020

Les réponses et commentaires de la Municipalité concernant les questions et les vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2019 ont été transmis aux membres du Conseil communal en fin d'année.

A l'avenir, la Municipalité procédera de la même manière. Les réponses ne seront plus données dans notre rapport de gestion, mais dans un rapport spécifique qui sera transmis lors du deuxième semestre de l'année en cours.

10. COMPTES 2020 ET COMMENTAIRES

10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez au point 10.10 le rapport établi à ce sujet.

Depuis quelques années, le Service des communes édicte des règles complémentaires qui alourdissent la préparation des comptes et la tâche des réviseurs. On peut notamment citer, à partir de 2017, l'obligation de faire figurer dans une annexe l'intégralité des collaborations intercommunales, à prendre au sens large du terme, auxquelles la commune a adhéré. Cette liste doit mentionner le nom du réviseur et les engagements financiers totaux et relatifs. Ou encore à partir de 2019, l'obligation de fournir au réviseur les comptabilités et rapports de contrôle des ententes intercommunales. Finalement, à partir de 2020, notre réviseur doit signer un rapport spécifique relatif au « questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques ».

10.2 Comptes 2020

Le budget 2020, adopté fin 2019, prévoyait un déficit de CHF 259'200.-. Le résultat final présente un bénéfice de CHF 372'543.14. Le résultat est donc bien meilleur que prévu.

Cette différence est due à plusieurs éléments. On peut notamment citer :

- 1) les excellents résultats fiscaux de notre commune (voir point 2.1),
- 2) le décompte de la péréquation 2019 reçus en 2020 (voir point 10.3),
- 3) les décomptes des associations intercommunales inférieurs aux chiffres budjetés (voir point 10.4).

10.3 Décomptes 2019 comptabilisés dans les comptes 2020

Durant l'année 2020, nous avons reçu plusieurs décomptes finaux concernant l'année 2019. Ils influencent donc les comptes de l'année sous revue. Il s'agit de :

1. la péréquation
 - a. facture sociale : CHF 133'897.- en notre faveur
 - b. péréquation directe : CHF 90'569.- en notre faveur
 - c. réforme policière : CHF 6'246.- en notre faveur
2. les comptes de l'AJERCO : CHF 46'601.50 en notre faveur

En totalité ces décomptes représentent une amélioration de nos comptes 2020 de CHF 277'313.50.

Ces décomptes nous sont communiqués dans un délai qui ne nous permet pas de les intégrer dans les comptes de l'année concernée et ceci année après année. Ce décalage est donc régulier. Il n'existe aucun moyen en notre possession qui permettrait de corriger cet état de fait.

10.4 Charges des associations intercommunale

Les associations intercommunales gèrent une partie importante des activités dont la responsabilité incombe aux communes.

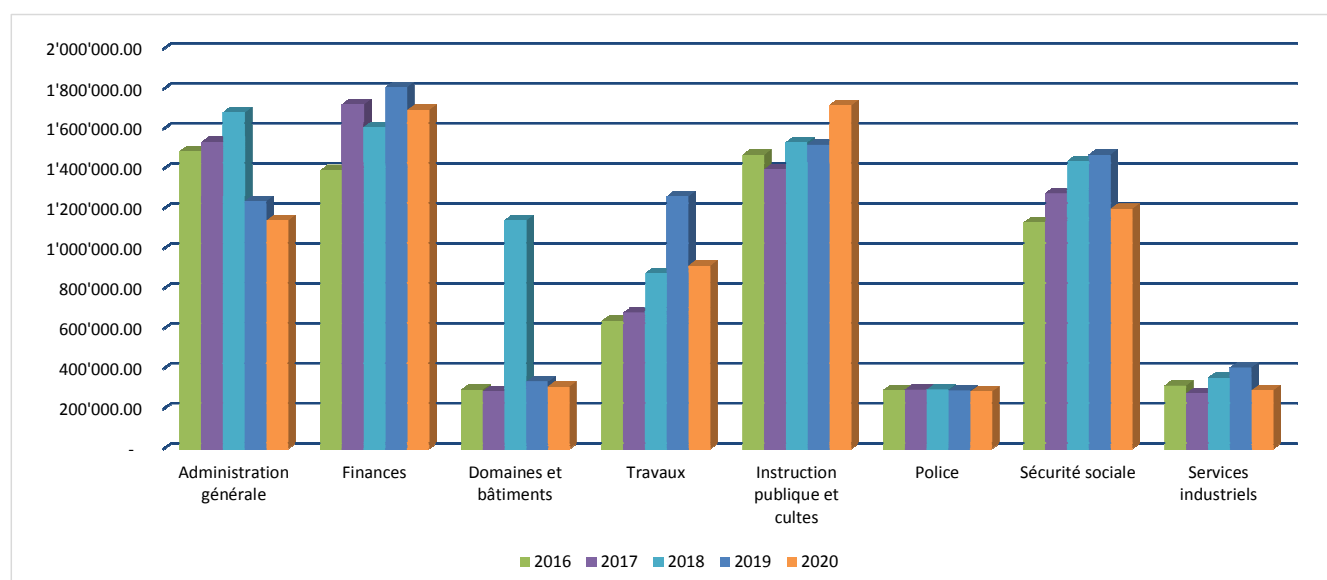
Leur mode de fonctionnement dans l'élaboration des budgets et la réalisation des boucllements est relativement similaire au nôtre. Il en résulte la prise en compte de manière prudente des charges et des produits.

Le taux de répartition des charges nettes entre les communes peut varier entre le moment de l'établissement du budget et le boucllement des comptes. Cette situation entraîne la comptabilisation d'une baisse ou d'une hausse de charges pour notre commune sans pour autant que les comptes de l'association de communes concernée ne présentent de réels écarts par rapport au budget.

En 2020, trois associations ont connu des résultats notablement meilleurs que budgetés. Il s'agit de

<u>Associations</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Ecart</u>	<u>%</u>
AJERCO (y compris décompte 2019)	287'500.-	233'628.25	53'871.75	18.7
ASIVenoge	703'000.-	674'894.94	28'105.06	4.0
ASICoPe	303'500.-	278'694.68	24'805.32	8.2
Total			106'782.13	

10.5 Charges par dicastère et leur évolution



Le dicastère « Administration générale » baisse en raison de la contraction de l'activité engendrée par les restrictions liées à la pandémie.

Le dicastère « Travaux » revient à la normale après la comptabilisation en 2019 d'amortissements extraordinaires liés au chantier de la route de la Rippe.

Le dicastère « Instruction publique et cultes » subit la hausse attendue du coût des associations scolaires et d'accueil des enfants, bien que moins forte qu'envisagée dans le budget.

Le dicastère « Sécurité sociale » baisse en raison de la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton. Reprise, nous le rappelons, qui s'est accompagnée d'une baisse du taux d'impôt de 1.5 points.

Les autres dicastères n'appellent pas de remarque particulière.

10.6 Résultat monétaire 2020

Le résultat net se compose en partie d'éléments non monétaire comme les variations de provisions et les amortissements. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

	Comptes 2020 en francs
Total des revenus avant dissolutions de provisions	7'897'510.85
Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions	-6'985'132.61
Résultat avant amortissements et variation de provisions	912'378.24
Dissolutions de provisions	30'059.70
Attributions aux provisions	-127'865.40
Amortissements légaux	-343'429.40
Amortissements complémentaires	-98'600.00
Résultat net	372'543.14

10.7 Financements spéciaux 2020 et mutation des fonds de réserves

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges en francs	Excédent de recettes en francs	situation du fonds de réserve affecté au 31.12.2020
16 Tourisme		5'104.00	CHF 8'291.35
45 Ordures ménagères et décharges	30'059.70		CHF 164'208.04
46 Réseau d'égouts et épuration		718.89	CHF 4'316.48
65 Défense incendie	49'169.40		réserve épuisée en 2014
66 Protection civile	39'282.20		réserve dissoute en 2012
81 Service des eaux		111'659.51	CHF 1'050'821.23

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

10.8 Finances

Liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2020 se monte à CHF 1'737'702.90 en légère baisse au regard de la situation au 31 décembre 2019. Toutefois, l'entier des investissements consentis durant l'année (voir point ci-dessous) a été financé par la trésorerie courante.

Les débiteurs, hors impôts, se montent au 31 décembre 2020 à CHF 461'380.86 supérieurs d'environ CHF 80'000.- au montant du 31 décembre 2019. Cet écart s'explique par plusieurs taxes d'introduction eaux claires/eaux usées et eau potable facturées en fin d'année.

Les créanciers qui se montent à CHF 530'945.53 au 31 décembre 2020 sont restés stables en regard de l'année précédente.

Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

Comptes		Au 1er janvier 2020 en francs	Investissements	Subventions	Amortissements	Au 31 décembre 2020 en francs
914.11	Sécurisation des Publes	19'437.60	-	-	-19'437.60	-
914.13	Route d'accès de la Rippe	1'383'300.00	-	-	-47'700.00	1'335'600.00
914.131	Route de Daillens	330'400.00	-	-	-11'800.00	318'600.00
914.132	Pont sur la Venoge	75'463.35	13'138.55	-	-	88'601.90
914.151	Canalisation EC/EU route de la Rippe	259'600.00	-	-	-188'967.00	70'633.00
914.152	Canalisation EC/EU route de Sullens	16'713.10	147'014.00	-	-	163'727.10
914.17	EP (10 ans) Préav. 2,3,5	53'561.00	-	-	-53'561.00	-
914.19	Espace publics (routes) Pr.2,3,5	1'764'040.00	-	-	-83'995.00	1'680'045.00
914.192	Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	99'700.00	-	-	-4'750.00	94'950.00
914.3	Autres immeubles administratifs	1.00	-	-	-	1.00
914.312	Construction bâtiment UAPE	43'206.88	600'159.81	-	-	643'366.69
914.313	Pavillons scolaires	-	29'266.20	-	-	29'266.20
914.361	Réfection de la toiture du collège de la Léchire	299'600.00	-	-	-10'700.00	288'900.00
914.38	Réfection de la Salle Polyvalente	1'278'519.98	-	-	-62'000.00	1'216'519.98
914.39	Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	20'957.50	-	-	-6'985.80	13'971.70
914.5	Forêts	42'600.00	-	-	-	42'600.00
914.61	Renouvellement du Parc de véhicules de la voirie	151'200.00	-	-	-18'900.00	132'300.00
914.71	Inventaire - Livre des 1000 ans	1.00	-	-	-	1.00
Total		5'838'301.41	789'578.56	-	-508'796.40	6'119'083.57

Le total des investissements s'est accru en 2020 de CHF 280'782.16 en raison principalement des investissements consentis pour la construction du bâtiment destiné à accueillir l'UAPE.

Dans les amortissements du poste « Canalisation EC/EU route de la Rippe » se trouve, en plus des amortissements ordinaires, le retour de la TVA suite au contrôle que nous avons subi et un amortissement complémentaire pour un montant de CHF 98'600.-. Cet amortissement complémentaire est rendu possible grâce aux charges modérées du dicastère « réseau d'égouts ».

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2020 est de CHF 912'378.24 pour des dépenses d'investissements nettes de CHF 722'811.56. Le degré d'autofinancement de la Commune est de 126 % pour cette année.

Ce ratio est très volatile et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation depuis 2012 nous donne un ratio moyen de 75 %. En conséquence, durant les 9 années passées, nous n'avons pu financer que trois quarts de nos investissements grâce aux liquidités générées par le ménage communal et nous nous sommes donc endettés. Cette analyse est confirmée par l'étude de nos engagements qui sont passés de CHF 5'085'650.73 au 31 décembre 2011 à CHF 7'390'791.59 au 31.12.2020.

10.10 Rapport de la fiduciaire, comptes de fonctionnement et commentaires, bilan et annexe**R A P P O R T**

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

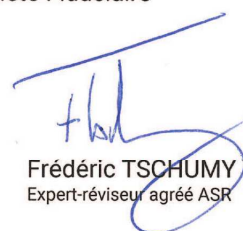
Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 4 mai 2021
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

Compte de fonctionnement 2020

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	1'141'443.15	186'388.58	1'297'000.00	193'500.00	1'238'513.13	247'358.95
10	Autorité	183'667.40	77'282.35	245'500.00	125'000.00	213'727.60	100'898.10
101	Conseil Communal	16'737.20		21'500.00		20'219.05	
101.3003	Jetons de présence	2'159.00		3'000.00		2'499.00	
101.3069	Indemnités et remboursements de frais	14'342.20		18'000.00		17'400.05	
101.3101	Imprimés et fournitures de bureau	236.00		500.00		320.00	
102	Municipalité	166'930.20	77'282.35	224'000.00	125'000.00	193'508.55	100'898.10
102.3001	Rétributions des autorités	78'560.00		78'500.00		72'120.00	
102.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	19'302.25		24'000.00		23'132.40	
102.3050	Assurances accidents et maladie	2'447.25				12'722.60	
102.3069	Frais divers des autorités	54'603.00		95'500.00		73'537.75	
	<i>Baisse du nombre d'heures de vacation en raison des restrictions liées à la pandémie de covid-19</i>						
102.3170	Frais de réceptions et de manifestations	12'017.70		26'000.00		11'995.80	
	<i>Annulation de la journée de l'ADCV et baisse générale des réceptions et manifestations en raison des restrictions imposées durant la pandémie de covid-19</i>						
102.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		10'963.00		15'000.00		15'628.25
	<i>Diminution du nombre de séances intercommunales en raison des restrictions imposées lors de la pandémie de covid-19</i>						
102.4362	Remboursement de frais		1'255.20				159.70
102.4901	Imputations internes de frais de personnel		65'064.15		110'000.00		85'110.15
11	Administration	657'485.02	97'139.73	728'000.00	65'000.00	726'321.68	139'113.25
110	Secrétariat municipal	657'485.02	97'139.73	728'000.00	65'000.00	726'321.68	139'113.25
110.3011	Traitements du personnel	294'663.90		290'500.00		310'424.30	
110.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	27'279.00		27'500.00		24'655.60	
110.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	43'915.00		45'000.00		42'346.55	
110.3050	Assurances accidents et maladie	10'821.75		11'000.00		11'024.20	
110.3069	Frais divers du personnel	3'058.90		5'000.00		3'206.65	
110.3099	Charges diverses du personnel	1'653.35		4'000.00		5'711.50	
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'949.10		7'000.00		10'256.10	
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	6'055.05		5'000.00		4'963.80	
110.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	3'181.60		3'000.00		3'733.95	
110.3151	Entretien mobilier, machines et équipements de bureau	317.70		1'000.00		317.70	
110.3181	Frais de port et CCP	3'586.38		5'000.00		4'688.32	
110.3182	Frais de téléphones et communications	7'417.80		7'500.00		7'068.80	
110.3183	Frais bancaires	558.70		500.00		569.82	
110.3184	Frais de contentieux et de poursuites	1'063.45		2'000.00		1'943.90	
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	38'116.95		80'000.00		63'348.80	
	<i>Frais d'étude du PGA moins élevés en 2020 que prévus au budget</i>						
110.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	12'931.85		13'500.00		13'301.50	
110.3187	Emoluments papiers d'identité	9'327.85		10'000.00		9'400.15	
110.3189	Frais divers	2'078.64		3'000.00		4'522.64	
110.3193	Cotisations de membres	20'450.05		21'500.00		20'827.25	
110.3659	Dons, aides et subventions	8'800.00		8'000.00		4'037.00	
110.3659.2	Dons, aides et subventions (mise à disposition gratuite)	129'853.30		130'000.00		135'497.55	
110.3901	Imputations internes de frais de personnel	27'404.70		48'000.00		44'475.60	
110.4319.1	Emoluments (permis de construire, d'habiter)		33'612.75		20'000.00		37'071.50
110.4319.2	Emoluments (Cartes d'Identité, Passeports)		18'670.50		20'000.00		19'629.00
110.4319.3	Emoluments (divers)		1'620.00		2'000.00		3'230.00
110.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		15'890.05				23'784.50
110.4362	Remboursement de frais		23'431.68		16'000.00		46'946.20
110.4364	Escompte fournisseurs		77.45		1'000.00		1'260.35
110.4370	Sentences municipales						3'250.00
110.4901	Imputations internes de frais de personnel		3'837.30		6'000.00		3'941.70
15	Affaires culturelles et de loisirs	74'216.26	3'342.50	100'500.00		105'810.40	1'568.00
150	Affaires culturelles et	74'216.26	3'342.50	100'500.00		105'810.40	1'568.00
150.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	1'739.66		2'000.00		2'761.59	
150.3170	Manifestation du 1er août (3 communes)			6'000.00		5'192.20	
	<i>Manifestation annulée en raison des restrictions imposées lors de la pandémie de covid-19</i>						
150.3523	Bibliothèque intercommunale	43'209.95		41'000.00		39'797.55	
150.3523.2	Ludothèque intercommunale	4'306.70		4'500.00		4'382.10	
150.3653	Manifestations villag. et culturelles	10'627.30		17'000.00		31'204.31	
150.3901	Imputations internes de frais de personnel	14'332.65		30'000.00		22'472.65	
150.4362	Remboursement de frais		3'342.50				1'568.00
16	Tourisme	8'624.00	8'624.00	3'500.00	3'500.00	5'779.60	5'779.60
160	Tourisme	8'624.00	8'624.00	3'500.00	3'500.00	5'779.60	5'779.60
160.3193	Cotisations de membres	3'520.00		3'500.00		3'494.00	
160.3817	Attribution à la réserve tourisme	5'104.00				2'285.60	
160.4066	Taxe communale de séjour		8'624.00		3'500.00		5'779.60
17	Sport	12'451.65		8'000.00		5'178.00	
170	Piscine intercommunale	12'451.65		8'000.00		5'178.00	
170.3523	Participation à l'ASPIC	7'599.45		8'000.00		5'178.00	
170.3901	Imputations internes de frais de personnel	4'852.20					

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
18	Transports publics	138'814.70		146'500.00		130'717.00	
180	Transports publics	138'814.70		146'500.00		130'717.00	
180.3517	Participation déficit transports publics	70'075.95		76'000.00		59'807.35	
180.3527	Participation bus PPDLV	62'073.05		68'000.00		68'844.85	
180.3659	Subvention carte CFF PPDLV	5'663.95		1'500.00		1'691.90	
180.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'001.75		1'000.00		372.90	
19	Informatique	66'184.12		65'000.00		50'978.85	
190	Informatique	66'184.12		65'000.00		50'978.85	
190.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	7'283.67		10'500.00			
190.3163	Redevance d'utilisation	47'498.00		47'000.00		46'895.55	
190.3182	Frais de téléphones et communications	2'367.00		2'500.00		2'367.00	
190.3189	Prestations de tiers	9'035.45		5'000.00		1'716.30	

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Finances	1'694'117.65	5'960'758.57	1'609'000.00	5'587'500.00	1'807'055.57	5'948'746.98
21	Impôts	158'474.56	4'708'651.57	124'000.00	4'420'500.00	178'046.12	4'903'589.43
210	Impôts	158'474.56	4'708'651.57	124'000.00	4'420'500.00	178'046.12	4'903'589.43
210.3187	Frais de perception	39'324.28		36'000.00		39'431.11	
210.3191	Impôts payés à d'autres communes					-814.85	
210.3290	Intérêts rémunérateurs	994.81		2'000.00		1'143.77	
210.3301	Amortissements des créances et débiteurs (défalcations)	80'442.47		52'000.00		112'666.09	
210.3665	Taxes voiries pour les jeunes, etc	27'330.00		34'000.00		25'620.00	
210.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	10'383.00					
	<i>Variation de la provision pour débiteurs impôts</i>						
210.4001	Impôt sur le revenu		3'507'590.26		3'370'000.00		3'496'454.96
210.4002	Impôt sur la fortune		311'795.25		300'000.00		347'147.15
210.4003	Impôt à la source		88'669.98		75'000.00		99'718.43
210.4011	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		43'854.85		52'000.00		93'534.40
210.4012	Impôt sur le capital des personnes morales		18'360.15		12'000.00		12'553.05
210.4013	Impôt compl. sur les immeubles des personnes morales		20'912.60		16'500.00		19'664.35
210.4020	Impôt foncier		337'197.70		305'000.00		317'459.15
210.4040	Droits de mutation		206'027.45		153'000.00		206'416.85
210.4050	Impôts sur les successions et donations		37'736.60		500.00		3'099.40
210.4061	Impôts sur les chiens		13'650.00		13'000.00		12'700.00
210.4090	Impôts récupérés après défalcation		8'458.61		6'000.00		6'115.95
210.4101	Patentes de boissons et tabac		7'250.00		7'000.00		7'458.05
210.4221	Intérêts moratoires		30'501.33		24'000.00		39'204.13
210.4370	Amendes soustraction impôt						831.00
210.4371	Majorations sur impôts		3'663.09		4'000.00		3'943.51
210.4411	Part à l'impôt sur les gains immobiliers		65'521.20		70'000.00		176'577.95
210.4510	Part. du canton à des charges		7'462.50		12'500.00		23'081.10
210.4809	Prél. sur réserve pour débiteurs impôt						37'630.00
22	Service financier	1'312'344.24	1'252'107.00	1'252'500.00	1'167'000.00	1'319'021.75	1'045'157.55
220	Service financier	1'312'344.24	1'252'107.00	1'252'500.00	1'167'000.00	1'319'021.75	1'045'157.55
220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	74'756.24		83'000.00		91'474.75	
220.3520	Compte de péréquation	1'237'588.00		1'169'500.00		1'189'966.00	
220.3520.1	Compte de péréquation (solde année précédente)					37'581.00	
220.4221	Revenus des placements		7'745.00		7'500.00		7'745.00
220.4242	Gains comptable sur les immeubles du patrimoine financier						6'810.00
220.4520	Compte de péréquation		948'063.00		847'000.00		790'088.00
220.4520.2	Péréquation (dépenses thématiques)		205'293.00		311'500.00		239'486.00
220.4520.3	Compte de péréquation (solde année précédente)		90'569.00				
220.4656	Redistribution de la taxe CO2		437.00		1'000.00		1'028.55
23	Amortissements et réserve non ventilée	223'298.85		232'500.00		309'987.70	
230	Amortissements et réserve	223'298.85		232'500.00		309'987.70	
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs	2'055.25		2'000.00		1'604.61	
230.3311.1	Amortissements d'ouvrage de génie civil (routes)	216'493.60		225'500.00		218'590.09	
230.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	4'750.00		5'000.00		89'143.00	
230.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement					650.00	

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	310'423.42	292'376.47	292'500.00	303'500.00	335'890.60	296'994.70
31	Terrains	32'844.70	44'043.80	34'000.00	40'000.00	33'044.90	41'801.45
310	Terrains	32'844.70	44'043.80	34'000.00	40'000.00	33'044.90	41'801.45
310.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	362.55		500.00			
310.3121	Consommation d'eau jardins familiaux	1'377.85		1'500.00		1'046.00	
310.3145	Entretien des terrains (sauf football)	19.90					
310.3145.2	Entretien terrain de football	20'448.55		15'000.00		19'006.60	
	<i>Frais liés aux problèmes d'éclairage du terrain de foot</i>						
310.3155	Entretien des véhicules et accessoires	456.90		3'000.00		2'147.75	
310.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	565.85		1'000.00		503.35	
310.3526	Elimination des déchets verts communaux	2'234.20		1'000.00		1'889.10	
310.3901	Imputations internes de frais de personnel	7'378.90		12'000.00		8'452.10	
310.4232	Loyers des terrains		16'445.25		17'000.00		14'370.25
310.4362	Remboursement de frais		27'598.55		23'000.00		27'431.20
32	Forêts	21'864.50		19'000.00	2'500.00	84'776.15	2'800.00
320	Forêts	21'864.50		19'000.00	2'500.00	84'776.15	2'800.00
320.3146	Entretien des forêts	13'739.10		11'000.00		76'781.40	
320.3528	Participation aux frais du garde forestier	4'528.45		5'000.00		4'451.45	
320.3901	Imputations internes de frais de personnel	3'596.95		3'000.00		3'543.30	
320.4355.2	Vente de bois de feu				2'500.00		2'800.00
	<i>Aucune vente de bois n'a pu être effectuée en 2020</i>						
35	Bâtiments	255'714.22	248'332.67	239'500.00	261'000.00	218'069.55	252'393.25
351	Maison de commune et Porcherie	26'621.10	537.60	29'500.00	1'000.00	22'959.75	1'428.75
351.3011	Traitements du personnel	6'924.25		6'000.00		5'522.30	
351.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	656.55		500.00		515.75	
351.3050	Assurances accidents et maladie	276.35		500.00		157.90	
351.3113	Achats de mobilier et d'équipements	50.85		2'000.00		484.00	
351.3121	Consommation d'eau	435.20		500.00		432.90	
351.3122	Consommation de gaz	6'154.55		6'000.00		5'769.65	
351.3123	Consommation d'électricité	1'983.30		2'500.00		2'210.15	
351.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	535.15		500.00		217.55	
351.3141	Entretien des bâtiments	1'312.45		2'000.00		1'314.65	
351.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'872.50		2'000.00		2'271.00	
351.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	605.10		1'000.00		632.10	
351.3901	Imputations internes de frais de personnel	5'814.85		6'000.00		3'431.80	
351.4351	Vente d'électricité		537.60		1'000.00		1'428.75
352	Grande Salle	132'913.13	165'022.62	156'000.00	188'000.00	138'618.80	174'819.80
352.3011	Traitements du personnel	16'502.55		21'000.00		16'338.70	
352.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	1'564.80		2'000.00		1'524.65	
352.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	2'587.20		3'500.00		2'565.05	
352.3050	Assurances accidents et maladie	641.05		1'000.00		564.75	
352.3069	Frais divers du personnel	75.78					
352.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	108.80		1'000.00		89.00	
352.3113	Achats de mobilier et d'équipements	878.00		1'000.00			
352.3113.2	Achats de mobilier, matériel pour foyer et scène	4'733.40		4'000.00		1'562.25	
352.3121	Consommation d'eau	793.80		500.00		790.20	
352.3123	Consommation d'électricité	6'589.50		7'000.00		4'710.45	
352.3124	Consommation de combustible	15'146.35		20'000.00		23'321.00	
352.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	4'000.00		3'000.00		1'623.40	
352.3141	Entretien des bâtiments	5'195.00		15'000.00		4'255.50	
352.3141.2	Entretien du Foyer et scène	14.90		4'000.00		4'689.55	
352.3145.2	Entretien terrain de football	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
352.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	5'582.45		6'500.00		6'616.95	
352.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	1'922.85		2'500.00		1'926.90	
352.3312	Amortissements des bâtiments et	62'000.00		62'000.00		62'000.00	
352.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'576.70				4'040.45	
352.4271	Locations privées		61'860.00		73'000.00		72'510.00
	<i>Les locations privées ont été très faibles en raison des restrictions imposées lors de la pandémie de covid-19</i>						
352.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		59'535.00		59'500.00		56'014.00
352.4362	Remboursement de frais		43'627.62		55'500.00		46'295.80
353	Local de voirie et vestiaires FC	9'923.40	42'558.80	12'000.00	44'000.00	12'459.15	43'616.80
353.3113	Achats de mobilier et d'équipements	52.35		1'000.00		30.00	
353.3121	Consommation d'eau	977.80		1'000.00		1'035.00	
353.3123	Consommation d'électricité	1'206.75		2'000.00		1'431.90	
353.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage			500.00		143.10	
353.3141	Entretien des bâtiments	2'814.10		3'000.00		5'034.05	
353.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'701.65		1'500.00		2'031.05	
353.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	783.20		1'000.00		677.20	
353.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'387.55		2'000.00		2'076.85	
353.4271	Loyers		40'160.00		40'000.00		40'160.00
353.4351	Vente d'électricité		754.05		1'500.00		1'825.45
353.4362	Remboursement de frais		1'644.75		2'500.00		1'631.35

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
354	Bâtiment du Bornalet	73'278.09	29'465.65	21'500.00	18'000.00	17'743.70	20'171.90
354.3011	Traitements du personnel	9'708.25		6'000.00		7'704.20	
	<i>Augmentation du temps nécessaire au nettoyage en raison de la transformation de la halte-jeux en garderie. Ces frais sont refacturés à la nouvelle structure sous le compte 354.4362</i>						
354.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	920.90		500.00		718.85	
354.3050	Assurances accidents et maladie	385.95		500.00		219.50	
354.3113	Achats de mobilier et d'équipements	6'648.70		2'000.00			
354.3121	Consommation d'eau	267.00		500.00		255.05	
354.3122	Consommation de gaz	4'548.40		5'000.00		4'082.35	
354.3123	Consommation d'électricité	541.05		500.00		321.15	
354.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	574.50		500.00		200.00	
354.3141	Entretien des bâtiments	47'467.89		2'000.00		2'101.90	
	<i>Aménagement d'une cuisine pour permettre à la halte-jeux de devenir une garderie, selon information communiquée lors du conseil communal du 18.06.2020</i>						
354.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	773.30		1'000.00		949.75	
354.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	517.60		1'000.00		609.10	
354.3901	Imputations internes de frais de personnel	924.55		2'000.00		581.85	
354.4271	Loyers		21'668.00		13'000.00		13'250.00
	<i>Augmentation du prix de location à la garderie suite aux transformations opérées, dont une partie est payée par la nouvelle structure.</i>						
354.4351	Vente d'électricité		280.95		500.00		278.20
354.4362	Remboursement de frais		7'516.70		4'500.00		6'643.70
355	Autres bâtiments (bâttoir, garages et abris PC)	11'723.60	10'748.00	20'500.00	10'000.00	26'288.15	12'356.00
355.3121	Consommation d'eau	1'305.55		500.00		1'564.05	
355.3123	Consommation d'électricité	286.85		500.00		368.95	
355.3141	Entretien des bâtiments	8'156.05		14'500.00		21'854.25	
355.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'542.15		2'000.00		1'866.35	
355.3189	Frais divers			1'000.00		634.55	
355.3901	Imputations internes de frais de personnel	433.00		2'000.00			
355.4271	Loyers des bâtiments		10'460.00		10'000.00		12'260.00
355.4362	Remboursement de frais		288.00				96.00
356	UAPE	1'254.90					
356.3123	Consommation d'électricité	1'254.90					

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	914'169.70	648'689.81	868'000.00	539'500.00	1'261'825.47	967'091.01
43	Routes	378'222.03	221'374.56	393'000.00	192'000.00	407'595.12	209'934.80
430	Routes	378'222.03	221'374.56	393'000.00	192'000.00	407'595.12	209'934.80
430.3011	Traitements du personnel	206'818.25		209'000.00		207'061.25	
430.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	19'617.50		20'000.00		18'776.20	
430.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	29'393.70		22'500.00		29'254.30	
430.3050	Assurances accidents et maladie	12'223.35		12'500.00		11'784.90	
430.3069	Frais divers du personnel	1'339.00		2'000.00		833.00	
430.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	2'183.25		5'000.00		3'478.15	
430.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	5'865.36		5'000.00		27'370.10	
430.3123	Consommation d'électricité	12'995.70		14'000.00		11'933.55	
430.3124	Consommation de carburant	4'985.95		5'000.00		5'969.60	
430.3135	Achats de produits de déneigement	1'884.75		5'000.00			
430.3142	Entretien du réseau routier (y compris balayage)	19'341.30		34'000.00		30'598.07	
430.3143.1	Entretien de l'éclairage public	9'626.15		10'000.00		8'325.20	
430.3143.2	Entretien de la signalisation	2'462.52		5'000.00		3'314.60	
430.3155	Entretien des véhicules et accessoires	6'726.95		5'000.00		6'040.75	
430.3185	Honoraires et frais d'expertises	7'307.30				5'746.90	
	<i>Etude de l'entretien du réseau routier et élaboration d'un plan d'entretien quinquennal</i>						
430.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	6'221.05		4'000.00		4'605.65	
430.3189	Frais divers (neige, éparage, etc.)	7'745.05		9'000.00		10'791.30	
430.3192	Taxes sur véhicules à moteur	941.70		1'000.00		770.00	
430.3313	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	18'900.00		19'000.00		18'900.00	
430.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'643.20		6'000.00		2'041.60	
430.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		15'835.00				
430.4362	Remboursement de frais		2'037.56				938.80
430.4901	Imputations internes de frais de personnel		203'502.00		192'000.00		208'996.00
44	Parcs et cimetière	94'673.32	1'958.65	93'000.00		89'958.42	5'176.05
440	Parcs et cimetière	94'673.32	1'958.65	93'000.00		89'958.42	5'176.05
440.3012	Salaires du personnel occasionnel	2'115.00		1'000.00		999.00	
440.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	1'117.65		1'000.00		1'140.20	
440.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	7'892.60		4'000.00		3'144.25	
440.3134	Approvisionnements des domaines et jardins	7'664.60		10'000.00		6'377.60	
440.3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs	4'478.67		5'000.00		7'852.78	
440.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	1'360.45		1'000.00		1'347.15	
440.3189	Frais divers (creuse)			1'000.00		197.09	
440.3901	Imputations internes de frais de personnel	70'044.35		70'000.00		68'900.35	
440.4362	Remboursement de frais		1'958.65				5'176.05
45	Ordures ménagères et déchets	270'526.95	252'834.30	248'000.00	217'500.00	242'261.31	230'182.49
451	Ordures ménagères et décharges	252'728.70	252'728.70	213'000.00	213'000.00	227'387.29	227'387.29
451.3012	Salaires du personnel occasionnel	404.25		500.00			
451.3099	Charges diverses du personnel	493.40		1'000.00		461.10	
451.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	2'793.75		3'000.00		2'957.05	
451.3116	Achats containers et matériel spécialisé	5'573.90		6'000.00		7'332.51	
451.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	4'389.30		5'000.00		8'781.25	
451.3181	Frais de port et CCP	741.54		1'000.00		741.05	
451.3188	Enlèvement des ordures facturé par un tiers	38'691.85		35'000.00		35'314.75	
451.3199	TVA à la charge de la commune	12'496.05		2'000.00		1'936.50	
451.3311	Amortissements					3'934.40	
451.3526	Elimination des ordures	137'317.96		125'000.00		124'519.73	
451.3901	Imputations internes de frais de personnel	49'826.70		34'500.00		41'408.95	
451.4342	Taxes déchets forfaitaires		105'690.00		100'000.00		105'475.00
451.4343	Taxes aux sacs		79'267.85		70'000.00		67'063.40
451.4354	Rétrocessions diverses (verres, etc.)		6'584.60		5'000.00		5'011.75
451.4362	Remboursement de frais						61.95
451.4370	Sentences municipales		540.00				1'350.00
451.4655	Part. et subvention de tiers pour la prévoyance sociale		30'586.55		38'000.00		29'235.35
451.4812	Prélèvement à la réserve ordures ménagères		30'059.70				19'189.84
452	Déchets communaux	17'798.25	105.60	35'000.00	4'500.00	14'874.02	2'795.20
452.3526.2	Elimination des déchets carnés	309.03		1'000.00		447.20	
452.3526.3	Elimination des poubelles publiques et déchets communaux	2'016.22		1'500.00		1'232.42	
452.3526.4	Elim. déchets non taxés (déchets inertes, huiles, OREA, DSM)			17'000.00			
	<i>Changement du cadre législatif : tous les types de déchets produits par les ménages doivent être couverts par la taxe. Ces charges se retrouvent donc dans le compte 451.3526</i>						
452.3526.5	Elimination des déchets verts refacturés			500.00		110.40	
452.3901	Imputations internes de frais de personnel	15'473.00		15'000.00		13'084.00	
452.4362	Remboursement de frais		105.60		4'500.00		2'795.20

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	Réseau d'égouts et d'épuration	165'502.30	165'502.30	130'000.00	130'000.00	518'176.87	518'176.87
460	Réseau d'égouts	165'502.30	165'502.30	130'000.00	130'000.00	518'176.87	518'176.87
460.3144	Entretien des canalisations	24'122.46		35'000.00		45'240.42	
460.3181	Frais de port et CCP	101.75		500.00		94.75	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises					110.00	
460.3199	TVA à la charge de la commune	-0.05				-0.05	
460.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	23'600.00		85'000.00		23'600.00	
460.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.	98'600.00				427'045.30	
460.3811	Attribution à la réserve évacuation des eaux	718.89					
460.3901	Imputations internes de frais de personnel	18'359.25		9'500.00		22'086.45	
460.4341	Taxes uniques de raccordement		52'897.45		30'000.00		83'348.25
460.4342	Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien		112'604.85		100'000.00		104'647.05
460.4811	Prélèvement à la réserve évacuation des eaux						330'181.57
47	Cours d'eau	5'245.10	7'020.00	4'000.00		3'833.75	3'620.80
470	Cours d'eau	5'245.10	7'020.00	4'000.00		3'833.75	3'620.80
470.3147	Entretien des cours d'eau	1'851.40		1'000.00		1'842.75	
470.3901	Imputations internes de frais de personnel	3'393.70		3'000.00		1'991.00	
470.4516	Part. du canton à des charges d'aménagement du territoire		7'020.00				3'620.80

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Instruction publique et cultes	1'716'581.11	352'612.12	1'768'000.00	317'300.00	1'520'308.28	404'045.05
51	Enseignement primaire	1'370'812.26	351'942.42	1'398'000.00	317'300.00	1'217'531.05	404'045.05
511	Enfantine, primaire, sup.	732'576.29	13'281.45	755'500.00	12'500.00	604'032.70	12'681.25
511.3011	Traitements du personnel	47'266.35		45'000.00		45'433.55	
511.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	4'458.20		4'500.00		4'101.30	
511.3050	Assurances accidents et maladie	1'401.25		1'500.00		1'190.25	
511.3099	Charges diverses du personnel	150.90		500.00		129.00	
511.3109	Fournitures pour patrouilleurs	313.10		1'000.00		39.00	
511.3522	Participation ASI/CoPe					288'560.41	
511.3522.2	Participation ASIVenoge	674'894.94		703'000.00		264'579.19	
511.3901	Imputations internes de frais de personnel	4'091.55					
511.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		13'281.45		12'500.00		12'681.25
512	Bâtiments scolaires	237'926.82	235'572.47	198'000.00	215'800.00	225'828.55	235'262.75
512.3011	Traitements du personnel	66'009.45		62'500.00		65'353.80	
512.3012	Salaires du personnel occasionnel	1'089.00					
512.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	6'261.35		6'000.00		6'101.10	
512.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	10'349.10		9'500.00		10'260.10	
512.3050	Assurances accidents et maladie	2'566.00		2'000.00		2'260.90	
512.3069	Frais divers du personnel	303.12					
512.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	677.50		1'000.00		1'387.10	
512.3113	Achats de mobilier et d'équipements	7'124.30					
512.3121	Consommation d'eau	2'372.00		3'500.00		2'148.00	
512.3123	Consommation d'électricité	12'651.35		17'000.00		15'779.85	
512.3124	Consommation de combustible	12'186.30		18'000.00		26'086.60	
512.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	13'903.65		10'000.00		5'554.30	
512.3141	Entretien des bâtiments	37'909.90		20'000.00		31'790.90	
512.3141.2	Entretien de l'appartement du concierge	23'124.55				1'204.50	
	<i>Changement des fenêtres de l'appartement du concierge selon préavis 02-2020</i>						
512.3154	Entretien machines et véhicules d'exploitation			3'000.00			
512.3182	Frais de téléphones et communications	98.40				98.40	
512.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	5'889.10		7'000.00		7'042.10	
512.3189	Frais divers (épurateur, ramonage, etc.)	3'824.10		4'500.00		4'894.45	
512.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	17'685.80		19'000.00		24'983.30	
512.3901	Imputations internes de frais de personnel	13'901.85		15'000.00		20'883.15	
512.4271	Loyers appartement concierge		14'400.00		14'000.00		14'400.00
512.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		24'776.00		24'800.00		23'322.00
512.4362	Remboursement de frais		193'207.12		177'000.00		192'292.25
512.4901	Imputations internes de frais de personnel		3'189.35				5'248.50
513	Ecolage et Garderie	400'309.15	103'088.50	444'500.00	89'000.00	387'669.80	156'101.05
513.3011	Traitements du personnel	52'128.15		60'000.00		60'721.80	
513.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	3'951.15		4'500.00		4'367.05	
513.3050	Assurances accidents et maladie	1'627.70		2'000.00		1'949.70	
513.3113	Achats matériel PentaDine	879.30		1'000.00		1'062.90	
513.3131	Achats Repas Pentadine	23'102.15		37'000.00		38'163.30	
513.3156	Maintenance et licences logiciel PentaDine	2'520.20		3'000.00		2'339.25	
513.3182	Frais de téléphones et communications	720.00		1'000.00		720.00	
513.3515	Participation FAJE	8'800.00		9'000.00		8'735.00	
513.3525	Participation AJERCO	280'229.75		287'500.00		229'336.65	
513.3655	Subvention Halte-jeux	25'190.70		20'500.00		22'943.70	
513.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'160.05		19'000.00		17'330.45	
513.4362	Remboursement de frais		48'717.00		77'000.00		75'154.00
513.4522	Part. ASIVenoge frais PentaDine		7'770.00		12'000.00		13'146.00
513.4525	Participation AJERCO (solde année précédente)		46'601.50				67'801.05
52	Enseignement secondaire	281'411.03		303'500.00		240'880.03	
520	Enseignement secondaire	281'411.03		303'500.00		240'880.03	
520.3522	Participation à l'ASI/CoPe	278'694.68		303'500.00		240'880.03	
520.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'716.35					
53	Enseignement spécialisé	19'670.00		21'500.00		19'946.50	
530	Enseignement spécialisé	19'670.00		21'500.00		19'946.50	
530.3513	Participation à la LEM	16'720.00		18'000.00		16'596.50	
530.3653	Participation pour le sport et la culture	2'950.00		3'500.00		3'350.00	
54	Office d'orientation professionnelle	2'935.90		3'000.00		2'275.30	
540	Office d'orientation	2'935.90		3'000.00		2'275.30	
540.3512	Participation à l'ORP	2'935.90		3'000.00		2'275.30	

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
58	Temples et cultes	41'751.92	669.70	42'000.00		39'675.40	
580	Temples et cultes	41'751.92	669.70	42'000.00		39'675.40	
580.3011	Traitements du personnel	4'550.00		4'500.00		4'840.00	
580.3050	Assurances accidents et maladie	61.95		500.00		101.50	
580.3123	Consommation d'électricité	4'718.75		6'000.00		6'669.00	
580.3141	Entretien des bâtiments	7'311.72		5'500.00		3'524.25	
580.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'342.40		1'500.00		1'594.70	
580.3189	Frais organiste	10'401.40		10'500.00		10'208.05	
580.3652.1	Participation paroisse (protestante)	3'289.10		2'500.00		2'460.85	
580.3652.2	Participation paroisse (catholique)	9'275.00		9'000.00		8'800.00	
580.3901	Imputations internes de frais de personnel	801.60		2'000.00		1'477.05	
580.4362	Remboursement de frais		669.70				

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	286'311.03	10'033.40	303'500.00	7'000.00	290'449.93	3'334.00
61	Police de proximité	196'702.03	8'876.00	208'000.00	7'000.00	198'392.88	3'334.00
610	Police de proximité	196'702.03	8'876.00	208'000.00	7'000.00	198'392.88	3'334.00
610.3011	Traitements du personnel	3'234.20		10'000.00			
610.3030	AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.	288.55		1'000.00			
610.3050	Assurances accidents et maladie	116.15		500.00			
610.3099	Charges diverses du personnel	100.00		500.00			
610.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	231.10		1'000.00		963.90	
610.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé			1'000.00		99.60	
610.3189	Sécurité villageoise	10'116.58		10'500.00		10'116.58	
610.3511	Part. à des charges cantonales de sécurité publique	181'647.00		182'500.00		186'594.00	
610.3901	Imputations internes de frais de personnel	968.45		1'000.00		618.80	
610.4370	Amendes d'ordre et sentences municipales		2'630.00		7'000.00		
610.4511	Part. du canton à des charges de sécurité publique		6'246.00				3'334.00
65	Défense contre l'incendie	50'326.80	1'157.40	51'000.00		51'194.95	
651	Défense contre l'incendie locale	50'326.80	1'157.40	51'000.00		51'194.95	
651.3521	Participation au SDIS Venoge	48'784.70		49'000.00		49'130.20	
651.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'542.10		2'000.00		2'064.75	
651.4362	Remboursement de frais		1'157.40				
66	Protection civile	39'282.20		44'500.00		40'862.10	
660	Protection civile	39'282.20		44'500.00		40'862.10	
660.3521	Part. à des charges de sécurité publique	38'890.00		42'500.00		40'166.00	
660.3901	Imputations internes de frais de personnel	392.20		2'000.00		696.10	

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	1'200'074.00	133'897.00	1'119'500.00		1'470'967.33	93'683.68
71	Service social communal	72'652.00		91'500.00		85'790.38	3'374.68
710	Service social communal	72'652.00		91'500.00		85'790.38	3'374.68
710.3525.1	Participation à des charges de service sociale	17'981.50		27'500.00		28'727.95	
	<i>Baisse des charges pour le "Local" en raison de la baisse d'activité en lien avec les restrictions imposées durant la pandémie de covid-19</i>						
710.3525.2	Participation agence intercommunale assurances sociales	49'067.55		54'000.00		51'003.68	
710.3655	Donation en faveur d'utilisateurs de sacs déchets	3'256.55		4'000.00		3'420.35	
710.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'346.40		6'000.00		2'638.40	
710.4525	Remboursement agence intercommunale assurances sociales						3'374.68
72	Prévoyance sociale cantonale	1'127'422.00	133'897.00	1'028'000.00		1'224'969.00	90'309.00
720	Prévoyance sociale	1'127'422.00	133'897.00	1'028'000.00		1'224'969.00	90'309.00
720.3515	Part. à des charges cantonales de prévoyance sociale	1'127'422.00		1'027'000.00		1'224'969.00	
720.3525	Part. à des charges de prévoyance sociale			1'000.00			
720.4515	Part. du canton à des charges de prévoyance sociale		133'897.00				90'309.00
73	Santé publique					160'207.95	
730	Santé publique					160'207.95	
730.3524	Participation AVASAD					158'792.00	
730.3901	Imputations internes de frais de personnel					1'415.95	

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Services industriels	291'907.35	342'814.60	271'000.00	321'000.00	405'110.85	453'171.40
81	Services des eaux	291'907.35	291'907.35	271'000.00	271'000.00	405'110.85	405'110.85
810	Services des eaux	291'907.35	291'907.35	271'000.00	271'000.00	405'110.85	405'110.85
810.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	500.00					
	<i>Cours pour l'entretien des bornes hydrantes</i>						
810.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	11'375.65		5'000.00		2'015.95	
	<i>Acquisition de matériel d'entretien des bornes hydrantes, afin de pouvoir faire ce travail en interne</i>						
810.3121	Consommation d'eau	91'640.00		90'000.00		81'818.10	
810.3121.2	Taxes de débit et frais de gestion eau	32'766.00		33'000.00		32'766.00	
810.3123	Consommation d'électricité	5'655.18		8'000.00		7'556.55	
810.3144	Entretien des canalisations	9'498.04		90'000.00		48'185.85	
810.3181	Frais de port et CCP	101.80		500.00		94.75	
810.3185	Honoraires et frais d'expertises	8'024.95		5'000.00		11'893.60	
810.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	130.35		500.00		153.50	
810.3189	Frais divers	850.00		2'000.00		2'000.00	
810.3199	TVA à charge de la commune	1'477.62		1'000.00		1'611.40	
810.3311	Amortissements d'ouvrage de génie civil					199'803.30	
810.3813	Attribution à la réserve service des eaux	111'659.51		19'000.00			
810.3901	Imputations internes de frais de personnel	18'228.25		17'000.00		17'211.85	
810.4273	Location compteurs d'eau		18'291.45		21'000.00		18'007.25
810.4341	Taxes uniques de raccordement		52'897.45		30'000.00		81'008.25
810.4342	Taxes d'abonnement annuelles		8'367.05		10'000.00		8'433.35
810.4351	Ventes d'eau		212'351.40		210'000.00		196'401.00
810.4362	Remboursement de frais						2'114.00
810.4813	Prélèvement à la réserve service des eaux						99'147.00
82	Service électrique		50'907.25		50'000.00		48'060.55
820	Service électrique		50'907.25		50'000.00		48'060.55
820.4112	Taxes d'utilisation d.sol Romande Energie		50'907.25		50'000.00		48'060.55
	TOTALISATION	7'555'027.41	7'927'570.55	7'528'500.00	7'269'300.00	8'330'121.16	8'414'425.77
	Résultat	372'543.14			259'200.00	84'304.61	

Bilan au 31.12

ACTIF	2020	2019
Disponibilités	1'737'702.90	2'108'302.48
Caisse	3'802.30	4'847.55
Comptes chèques postaux	776'938.82	1'253'356.03
Banques	956'961.78	850'098.90
Débiteurs et comptes courants	2'030'714.47	2'119'519.31
Débiteurs	461'380.86	383'283.67
Impôts à encaisser	1'569'333.61	1'736'235.64
Placements du patrimoine financier	191'600.00	191'600.00
Immeubles productifs	191'600.00	191'600.00
Actifs transitoires	140'062.57	171'367.16
Investissements du patrimoine administratif	6'119'083.57	5'838'301.41
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	3'752'157.00	4'002'215.05
Bâtiments et constructions à amortir	2'192'025.57	1'642'285.36
Forêts	42'600.00	42'600.00
Véhicules	132'300.00	151'200.00
Marchandises et approvisionnements	1.00	1.00
Titres et papiers-valeurs	9'000.00	9'000.00
Total de l'actif	10'228'163.51	10'438'090.36
PASSIF	2020	2019
Engagements courants	1'753'078.38	1'018'041.73
Créanciers	530'945.53	595'908.88
Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Swissquote 12 mois	800'000.00	0.00
Emprunts à moyen et long terme	5'442'330.00	6'495'997.00
Postfinance échéance 18.05.2020	0.00	855'000.00
Postfinance échéance 04.01.2021	552'994.00	579'328.00
Postfinance échéance 16.08.2021	1'233'336.00	1'291'669.00
Postfinance échéance 28.08.2023	120'000.00	160'000.00
SUVA échéance 16.10.2027	752'000.00	768'000.00
SUVA échéance 15.03.2028	2'784'000.00	2'842'000.00
Passifs transitoires	195'383.21	557'028.55
Fonds de réserves affectés	1'227'637.10	1'140'214.40
Réserve service des eaux	1'050'821.23	939'161.72
Réserve égouts	4'316.48	3'597.59
Réserve tourisme	8'291.35	3'187.35
Réserve ordures ménagères	164'208.04	194'267.74
Fonds de réserve	1'150'532.85	1'140'149.85
Réserve travaux divers	517'886.85	517'886.85
Réserve débiteurs impôts	614'396.00	604'013.00
Réserve débiteurs divers	18'250.00	18'250.00
Capital	459'201.97	86'658.83
Capital au 01.01	86'658.83	2'354.22
Résultat	372'543.14	84'304.61
Total du passif	10'228'163.51	10'438'090.36

Annexe aux comptes 2020

Cautionnements et autres garanties accordées par la commune

Bénéficiaire	Montant
	CHF

Néant

Inventaire des engagements conditionnels

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en %	Nom de l'organe de révision en CHF
entités non autofinancées			
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASiCoPe)	2'975'162.00	11.335%	337'241.38 Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Pourvoir à l'instruction publique du degré secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées		
Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASiVenoge)	1'746'770.00	22.337%	390'179.00 Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Pourvoir à l'instruction publique du degré primaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées		
Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC)	8'720'000.00	11.335%	988'431.82 Fiprom SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Construire, d'administrer, d'entretenir et de gérer la piscine des Chavannes, ainsi que ses annexes		
SDIS Région Venoge	néant		BDO SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Créer et exploitation le service de défense incendie et secours de la région Venoge		
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV)	néant		DFG Fiduciaires SA, Echallens
Forme juridique : Association de communes	But : Exécuter des tâches de la protection civile		
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région	néant		Ofico Fiduciaire SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Appliquer la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006		
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Corporation de droit public	But : Favoriser la gestion optimale des forêts situées sur le territoires des communes membres et représenter et défendre les intérêts de ses membres		
ORP (orientation professionnelle Morges)	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Convention			
Association de Communes Vaudoises (AdCV)	néant		Fiduciaire Mobile Sàrl, Mossel
Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	But : Défendre et représenter les intérêts de ses membres; sauvegarder l'autonomie communale; développer les compétences des communes membres		
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV)	néant		Intermandat SA, Lausanne
Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	But : Encourager et favoriser le développement de la région et la solidarité entre les communes et les personnes de droit privé y résidant		
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)	néant		Fidinter SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Appliquer les dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes et l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)		
Paroisse Catholique de Cossonay-La Sarraz	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Convention	But : Gérer les fonds destinés au paiement des charges dues à la Paroisse catholique de Cossonay et de fixer entre les communes concernées les règles y relatives		
Bus intercommunaux PPDLV	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Convention	But : Proposer un service de bus pour relier les communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars à la gare de Cossonay-Penthaz		
Bibliothèque intercommunale de la Venoge	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Convention	But : Proposer une bibliothèque publique aux habitants des communes de la région		
Le local	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Convention	But : Proposer un lieu d'accueil et de divertissement pour les jeunes de la région		
Ludothèque de Cossonay	néant		pas d'organe de révision
Forme juridique : Convention	But : Proposer une ludothèque publique aux habitants des communes de la région		
entités autofinancées			
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthaz-Penthaz (AIEE)	12'550'000.00	14.841%	1'862'569.00 Intermandat SA, Lausanne
Forme juridique : Association de communes	But : Epurer les eaux usées recueillies par les égoûts communaux aménagés sur le territoire des communes membres		

11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2020,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2020 se soldant par un bénéfice de CHF 372'543.14,
- de verser le bénéfice de l'exercice 2020 de CHF 372'543.14 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 459'201.97 au 31 décembre 2020,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2020, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 4 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :		La secrétaire :
 J.-F. Pollien		 M. Goy Bommottet

Lors de la séance du 17 juin 2021, les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Président :

La secrétaire :

Th. Buttin

N. Pahud